

Lévis

6211-04-004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 1^{er} février 2007 à 13 h 30

Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2007

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

INSTITUT NORD-AMÉRICAIN DE RECHERCHE EN TOURISME INC.	1
M. Jacques Demers	
M. Jacques Lemieux	
OMEGACHEM.....	21
M. Guy Lessard	
M. FRANÇOIS LAFONTAINE.....	32
M. DENIS L'HOMME	34
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. BERTRAND CRÊTE.....	43
Mme LOUISE MARANDA.....	48
M. ROSAIRE ST-PIERRE	57
INSPEC-SOL.....	60
M. Denis Michaud	
M. LUC ARCHAMBAULT	65
DROIT DE RECTIFICATION	
M. GLENN KELLY	76
VILLE DE LÉVIS.....	77
M. GASTON CADRIN.....	77
Mme LOUISE MARANDA.....	82



SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2007
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
INSTITUT NORD-AMÉRICAIN DE RECHERCHE EN TOURISME INC.

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, on reprend.

10

Alors j'invite monsieur Jacques Demers, Institut nord-américain de recherche en tourisme, à prendre la parole.

Monsieur Demers, bonjour.

15

PAR M. JACQUES DEMERS:

Messieurs. D'abord, monsieur le Président, si vous permettez, j'aimerais présenter mon collègue, c'est peut-être la partie la plus difficile, je veux nous présenter, c'est toujours un peu gênant d'étaler son profil en public.

20

Alors je présente mon collègue, monsieur Jacques Lemieux, qui est un imminent professeur en histoire à l'Université Laval, professeur retraité, il insiste pour que je le mentionne.

25

Alors il a étudié à l'Université Maryland, Chicago, un peu partout à travers le réseau historique, si vous me permettez cette expression, et il a enseigné pendant trente-cinq (35) ans à l'Université Laval. Il a été membre de l'exécutif de la Commission de la Capitale-nationale, de la Commission des biens culturels, conseiller auprès du ministre des Affaires culturelles. Alors c'est une personne qui est quand même très compétente.

30

Et je voudrais vous mentionner qu'il a fait, lui, une étude en 83, l'implantation et le développement portuaire sur la rive sud du port de Québec. Il aura sûrement des choses à vous transmettre, lorsque j'aurai terminé ma présentation.

35

À mon tour de me présenter, et c'est la partie que je trouve la plus gênante, je le fais parce qu'on m'a dit que ça pouvait peut-être ajouter une certaine crédibilité à nos propos. Alors j'ai une formation d'ingénieur forestier, j'ai un doctorat en tourisme de l'Université d'Aix-Marseille.

40

Ma carrière s'est poursuivie au ministère du Tourisme, j'ai rempli différentes responsabilités, en fait de chargé de projet jusqu'à sous-ministre. J'ai terminé ma carrière comme secrétaire associé au Conseil des ministres, conseil exécutif. Et en même temps, j'avais la responsabilité du Secrétariat à la Capitale, qui est devenu aujourd'hui la Commission de la Capitale-nationale.

45 Je voudrais ajouter une autre petite information, parce que ça a des incidences sur ce que je vais dire plus tard, j'ai été aussi maire de Bernières, et en même temps, président de la Commission industrielle Laporte. J'en dis pas plus, c'est suffisant.

50 Notre mémoire, après-midi, fait suite à une étude qu'on a poursuivie dans le courant de, je pense qu'on a commencé en 2004, qui porte le titre "Analyse du paysage touristique et historique, projet Rabaska". Et c'est donc la synthèse, et je dois vous mentionner qu'il y a certaines nuances par rapport à ce rapport initial, parce que compte tenu des informations qu'on a obtenues à la première partie des séances, il y a eu des ajustements.

55 Un mot rapide sur l'Institut, c'est un organisme sans but lucratif qui a été créé par la firme SNC, avant qu'elle devienne SNC-Lavalin. L'organisme est devenu autonome, et sa mission, c'est de poursuivre des études et recherches en matière touristique, de diffuser la connaissance et de former des spécialistes.

60 L'intérêt ou enfin, ce qui nous a poussés à présenter ce mémoire, c'est évidemment l'importance que représente la destination Québec, je vais revenir là-dessus.

Notre périmètre de travail, c'est la Capitale nationale, qu'on considère comme la destination touristique de la zone ici, la grande région de Québec.

65 Pourquoi la Capitale nationale, parce que Rabaska est quand même un projet extrêmement important, qui a des incidences à bien des égards, et qui dépasse bien sûr le site lui-même.

70 J'insiste ici sur cette notion de destination touristique, c'est un ensemble évidemment de composantes, qu'elles soient à caractère environnemental, culturel, etc., et qui forment un tout, et qui constituent un attrait. Et souvent, dans le cadre de ces attraits, on a toujours un point principal, et dans le cas de Québec, c'est évidemment le Vieux-Québec, reconnu par l'UNESCO.

75 Alors le produit Capitale nationale comprend bien sûr le Vieux-Québec, le fleuve, la baie de Beauport, la chute Montmorency, la pointe ouest de l'île d'Orléans, les berges du Saint-Laurent y compris la rive sud de Lévis.

80 Les fondements de notre analyse, je vous demande d'être attentifs à ce que je vais dire, les fondements de notre analyse, il y a la notoriété touristique de la Capitale nationale. Dans la revue, il y a une revue spécialisée qui est publiée par la National Geographic Society, qui s'appelle Traveler, c'est une revue qui est reconnue mondialement, internationalement. Et périodiquement, ils déterminent les cent (100) plus belles destinations touristiques au monde.

85 Et en 2006, ils l'ont fait, ils ont procédé à cet exercice, et c'est fait d'une façon très systématique. En 2006, ils ont fait appel à quatre cent dix-neuf (419) experts dans le domaine, et c'est fait en collaboration avec la National Geographic Center for Sustainable Development, et la

George Washington University. Et eux autres aussi travaillent dans le contexte des destinations comme un ensemble. Et ils mentionnent ici, je fais la traduction, ça comprend le site plus l'environnement.

90

Alors le Québec fait donc partie des cent (100) plus belles destinations, et il est classé sixième depuis quelques années. Et je vous mentionne, et j'insiste là-dessus, c'est quand même quelque chose d'exceptionnel, et c'est reconnu mondialement, cette classification, et elle a jamais été contestée. Alors je répète, Québec est la sixième plus belle destination touristique qu'on trouve sur notre planète.

95

Juste à titre d'information, la première, c'est les Fjords de la Norvège, une partie des Fjords de la Norvège.

100

Le deuxième aspect, c'est la notoriété historique. J'aimerais peut-être mieux laisser mon collègue, mais j'en fais une synthèse très rapide, il aura sûrement l'occasion de revenir là-dessus, la région de la Capitale nationale, c'est le lieu de la découverte de l'Amérique, l'implantation de la colonie canadienne française et le berceau de notre civilisation. J'arrête là-dessus. Et d'ailleurs, l'UNESCO, je le répète, a reconnu le Vieux-Québec comme une des richesses mondiales, du patrimoine mondial.

105

Notre méthode d'analyse a été mise au point, la technique d'analyse du paysage a été mise au point en 92, qui a fait l'objet d'un petit bouquin qui s'appelle "Paysages et environnement touristique", un ouvrage à caractère plus académique, et cette méthode fait appel à un certain nombre de composantes du paysage.

110

Je vous fais grâce de la technique, parce que c'est quand même assez long à expliquer, sauf que je dois vous mentionner que cette méthode est de plus en plus utilisée.

115

Je donne un exemple. On a reçu, à l'automne, douze (12) spécialistes français, des aménagistes et etc., qui ont passé deux (2) mois chez nous pour apprendre cette technique et cette méthode. Et le président des pays francophones de l'Organisation mondiale du tourisme nous a approchés et est intéressé à ce que cette méthode soit diffusée dans les pays francophones membres de l'OMT. L'OMT, c'est un organisme qui dépend de l'ONU.

120

Alors pour résumer, cette technique d'analyse se base sur dix (10) catégories de paysages, dix (10) étant la catégorie supérieure.

125

Je travaille, je dis nous, on travaille surtout avec les catégories, mais on a aussi une classe de paysage qui est plus une vulgarisation et là, on a six (6) classes, je vous les nomme: Médiocre, moyen, beau, très beau et exceptionnel. C'est vraiment pour avoir une idée du type de paysage avec lequel on travaille.

130 Je sais pas, vous avez sûrement le petit rapport devant vous, à la page 4, j'arrive immédiatement aux résultats – je m'excuse auprès des gens qui sont ici, j'aurais dû utiliser le Power Point, mais je m'en excuse...

PAR LE PRÉSIDENT:

135 Ce sera disponible de toute façon à travers le site du BAPE, alors les citoyens auront le loisir de le consulter.

PAR M. JACQUES DEMERS:

140 Parfait. Alors si on regarde le premier tableau, c'est la situation actuelle, au moment où on se parle. Alors on a vraiment appliqué les grilles d'analyse, et je vais donner juste une petite explication sur chacun des cinq (5) secteurs.

145 Le secteur de Québec, qui comprend bien sûr le promontoire et qui va jusqu'aux chutes Montmorency, c'est un paysage de catégorie 8, donc un paysage exceptionnel. C'est pas un 10, j'en ai jamais trouvé.

150 D'ailleurs, le National Geographic Society se base sur cent (100) points, le maximum, c'est quatre-vingt-sept (87). Alors des paysages exceptionnels, il y en a, mais avec les caractéristiques qui permettent d'atteindre une cote à l'échelle de 10, c'est quand même assez rare.

155 Le secteur de l'île d'Orléans est d'une classe 6. Ce secteur pourrait être supérieur, c'est classé comme très beau paysage, mais il y a une contrainte majeure, la ligne hydroélectrique.

Je continue, le secteur de Lévis, c'est de catégorie 4 et de classe 3, donc considéré comme un beau paysage. Ce qui lui nuit, bien sûr, c'est Ultramar et un certain nombre de condos qui apparaissent maintenant sur les rives du fleuve, sur la rue Saint-Laurent.

160 Le secteur de Sainte-Foy est assez faible, parce que c'est un paysage moyen, compte tenu de la présence aussi des condos et du port avec le vrac, et le boulevard Champlain. Boulevard Champlain sur une rive, mais là évidemment, on l'améliore, on le recule.

165 Le secteur Rabaska, qui comprend entre le chantier maritime et la ligne hydroélectrique, est considéré, on arrive à l'évaluation suivante, c'est une catégorie 5, considéré comme un beau paysage. Et ce qui lui nuit également, encore, c'est les lignes électriques, et particulièrement celles qu'on retrouve au-dessus du promontoire.

170 Alors c'est en gros la situation actuelle, et si on fait le total de ce pointage, on arrive, pour la région de Québec dans son ensemble, la Commission de la Capitale-nationale, à quatre-vingt-un (81) points, c'est-à-dire un paysage de classe 4, considéré comme très beau paysage.

Ça comprend le volet historique, je pourrais peut-être l'expliquer un petit peu loin.

175 Je passe maintenant à l'étape qui est peut-être la plus intéressante, l'impact de ces aménagements sur le paysage, et en considérant la présence du port méthanier. La façon qu'on procède, bien sûr, on reprend nos grilles d'analyse en considérant le port, les installations portuaires.

180 Évidemment, il faut se référer aux graphiques, etc., les photographies qu'on nous présente, et c'est à partir de cette information qu'on peut faire notre analyse. Ça présente certains risques, parce qu'on n'a pas visuellement le port en place, au moment où on fait cette analyse.

185 Alors l'impact sur le paysage naturel est quand même assez important, mais je vous demanderais de jeter un petit coup d'œil sur une carte, à la page 13, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la biodiversité, et si on remarque le secteur où est Rabaska, le pourcentage des rives modifiées, l'affectation des rives, le pourcentage des rives modifiées depuis l'existence de ces rives est quand même assez faible, de treize (13 %) à trente-cinq pour cent (35 %) des rives ont été modifiées seulement.

190 Si on remarque l'île d'Orléans, Lévis, et même on voit le Vieux-Québec, c'est dans la catégorie des trente (30 %) à soixante pour cent (60 %) du paysage qui a été modifié. Alors dans la région de Québec, c'est le seul secteur qui a été le moins affecté par l'urbanisme, etc. Alors je pense que ça m'apparaît important de souligner cet aspect-là.

195 Notre analyse, évidemment, quand on a analysé le secteur Rabaska, il y a deux (2) points en particulier sur lesquels on s'est arrêté, sur les réservoirs, bien sûr, et le port lui-même. Du fleuve, bien sûr, on ne voit pas les réservoirs, mais il y a certains points, des percées, des points d'observation qu'on a choisis, parce qu'il y a une technique aussi pour choisir les points d'observation, ils sont visibles.

200 Je voudrais ouvrir une petite parenthèse ici, j'ai entendu des gens, bon, de Québec, on les voit pas; mais c'est quand même relatif. Il y a un aspect à considérer, c'est que dans l'aménagement de paysage, les percées visuelles sont extrêmement importantes.

205 Et je vous donne un exemple, au début le ministère du Tourisme construisait les relais routiers, qui sont devenus des haltes routières. Et le principe pour choisir les sites des relais routiers, c'était effectivement les percées visuelles.

210 La raison est simple, c'est que ça a un effet psychologique sur le comportement des gens. Alors les automobilistes qui arrêtent dans un site semblable, s'il y a une percée visuelle de longue vue, ça a un effet de détente, et je vous donne un exemple très simple. Quand vous lisez un ouvrage, un livre, et les yeux vous fatiguent, on ferme pas les yeux, on lève la tête et on regarde l'horizon. Ça, c'est machinal et c'est systématique, alors c'est la façon de reposer la vue.

215 Et c'est le même comportement quand on arrête dans une halte routière, on a une percée visuelle, et c'est pour ça qu'on va chercher des paysages de longue vue.

Et vous remarquez, les gens qui vont sur la terrasse, à Québec, sont tous appuyés sur la rampe et regardent l'horizon. Et inconsciemment, c'est une forme de détente.

220

Alors les percées de longue vue sont extrêmement importantes dans le domaine du tourisme, et quand on regarde l'environnement, bien sûr, si on voit des tours électriques, etc., c'est des nuisances visuelles.

225

Évidemment, quand on regarde les aménagements et qu'on reprend cette analyse, en ce qui concerne le projet Rabaska, c'est bien sûr que le port méthanier, c'est quand même des infrastructures extrêmement importantes, avec par exemple des tréteaux de béton, tuyauterie, évidemment tours métalliques comme on a chez Ultramar, et ces types d'implantations dans le paysage, évidemment, causent certaines perturbations. Et ça affecte, évidemment, sensiblement la qualité du produit.

230

Et quand on regarde le tableau 2, à la page 5, on arrive avec les résultats chiffrés, considérant la présence du port méthanier. Alors vous voyez, Rabaska, le secteur Rabaska passe de soixante-dix-sept (77) points à vingt-six (26). Il passe de beau paysage à un paysage médiocre.

235

Ça a l'air peut-être un peu curieux, parce qu'il y a tellement de notions à considérer, je vous mentionnais ce petit volume, le milieu académique nous a demandé d'en produire un nouveau, pour le mettre à date, avec tous les aspects et les conséquences, et tous les préliminaires, et il est présentement chez l'éditeur, c'est un ouvrage qui a cinq cent soixante-dix (570) pages, alors qui est la même chose que celui-là, donc c'est quand même assez élaboré.

240

Je me sens un peu mal à l'aise, parce que je passe sur des choses que j'aimerais expliquer, mais...

245

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais c'est pas grave, allez-y, et ça va nous permettre d'avoir un échange avec vous.

250

Le mémoire, on l'a lu et il sera disponible de toute façon. Allez-y.

PAR M. JACQUES DEMERS:

255

Alors sur l'ensemble de la région, les conséquences sont aussi évidentes, parce que le pointage passe de quatre-vingt-un (81) à soixante et onze (71), on passe de très beau paysage à beau paysage.

Alors il y a un impact important, sur le plan visuel, en ce qui concerne le port méthanier.

260 J'effleure bien des petites choses, mais je pense que si vous lisez les informations plus élaborées, vous l'avez dans le document.

265 Je voudrais aussi parler de l'impact à long terme. Moi, je demeure persuadé, bien sûr, qu'un développement d'un port méthanier est appelé à se développer davantage, et même, on voyait, dans un article du journal Le Soleil intitulé "Rabaska n'exclut pas d'agrandir son terminal", il faut bien croire qu'à un moment donné il y aura d'autres, il y aura un accroissement, une expansion du port méthanier, d'autres réservoirs et peut-être même l'agrandissement du port.

270 Alors ça, je trouve ça quand même inquiétant, d'autant plus que le directeur du port de Québec mentionnait récemment qu'il manque de terrain pour le transbordement. Alors l'expansion du port sur la rive nord est quand même limitée. Et l'espace est quasiment plus disponible, c'est ce qui reste sur la rive sud, entre le chantier maritime et la ligne hydroélectrique.

275 Je dois ouvrir une petite parenthèse pour vous dire ici que j'ai siégé comme représentant du ministère du Tourisme sur la Société Inter-Port, vous connaissez sûrement la Société Inter-Port, et lorsque je mentionne cet aspect-là, c'est effectivement la conclusion qu'est arrivée la Société Inter-Port pour prendre l'expansion du port de Québec.

280 Et ce qui m'inquiète un petit peu là-dessus, c'est cette philosophie ou ce principe, qui est propre aux Québécois, je sais pas si vous allez comprendre mon jargon, monsieur Samak, mais c'est le "tant qu'à y être".

285 On voit par exemple la ligne hydroélectrique qui traverse le fleuve, voici ce que dit l'étude de Rabaska en ce qui concerne l'impact:

"La présence des lignes électriques de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV), qui traversent le fleuve dans la zone d'étude, favorise jusqu'à un certain point l'insertion des infrastructures proposées."

290 Dans mon langage québécois, si vous me permettez l'expression, ça veut tout simplement dire, comme on a commencé à détruire le paysage avec les tours électriques, tant qu'à y être, allons-y donc avec le port méthanier. Et tant qu'à y être, comme on a commencé à construire le port, aussi bien l'agrandir. Alors c'est ce "tant qu'à y être" qui m'inquiète.

295 Et mon appréhension est d'autant plus justifiée, et mon collègue va sûrement vous en parler tout à l'heure, c'est que les navires sont de plus en plus gros. Les navires de croisière, le Queen Mary II ne peut plus aller au-delà, le port terminal, pour lui, c'est Québec. Et si on regarde la grosseur des navires, entre autres les porte-conteneurs, c'est rendu vraiment des monstres.

300 J'ai ici le Maersk, qui a trois cent quatre-vingt-dix-neuf mètres (399 m) de long et cinquante-six mètres (56 m) de large. Quatre cents mètres (400 m) de long, monsieur le Président, c'est quatre dixièmes de kilomètre (0,4 km). Et bientôt, on aura des porte-conteneurs d'un demi-kilomètre (½ km) de long, c'est immense.

305 Alors évidemment, ce type de bateaux là, je sais pas s'ils vont être capables de se rendre à Québec, mais plus ça va, plus ça grossit. Le port terminal des bateaux, des grands navires, c'est Québec. J'en dis pas plus, parce que monsieur Lemieux va sûrement intervenir là-dessus.

310 Alors je me dis, dans cette perspective, et là je fais la lecture, la présence d'un port méthanier compromet non seulement une composante majeure de notre attrait touristique mais ouvre une porte à l'expansion portuaire, ce qui confinerait drastiquement notre richesse touristique et historique dans une classe inférieure. Une situation inacceptable pour l'industrie touristique régionale.

315 Et j'ajoute, pour la sixième plus belle destination touristique au monde.

De cette réflexion, je voudrais ouvrir une petite parenthèse ici, on se dit, au-delà de la présence d'un port méthanier, il nous apparaît important de poursuivre une analyse beaucoup plus complète de la mise en valeur des rives, tant sur le plan portuaire que touristique, que cette étude soit entreprise en évitant ainsi un développement improvisé et peut-être pourrions-nous se rendre compte que les bateaux de croisière peuvent aussi accoster sur la rive sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

325 Je vous demande d'accélérer, monsieur Demers, un peu, si monsieur Lemieux veut nous parler aussi.

On a vingt (20) minutes en tout pour l'échange, alors allez-y.

330 **PAR M. JACQUES DEMERS:**

Mais monsieur Lemieux parle plus que moi, je vous préviens!

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Il reste à le prouver.

PAR M. JACQUES DEMERS:

340 Là, il y a un volet que je ne peux ignorer, parce qu'il y a l'aspect économique ou enfin, comparer Rabaska et tourisme.

345 Encore là, il y a un chiffre extrêmement important. En 2004, j'ai 2004 parce que les statistiques sont toujours publiées deux (2) ans en retard, alors 2004, ça a été publié en décembre 2006, les recettes touristiques de la Capitale nationale, en 2004, ont été d'un milliard quatre cent quatre-vingts millions de dollars (1,48 G\$). Ça, c'est un chiffre, quand même, que j'aimerais que vous reteniez, vous avez le tableau statistique en annexe.

350 Un milliard quatre cent quatre-vingts (1,48 G\$), disons un milliard et demi (1 ½ G\$), c'est deux (2) fois Rabaska, deux (2) fois les investissements de Rabaska. Et les investissements de Rabaska, c'est un investissement qu'on dit transitoire, qui a un effet sur notre économie temporaire de trois (3) ans, et après ça, l'économie se stabilise.

355 Mais un milliard cinq cents millions (1,5 G\$), c'est annuel, et ça double à tous les vingt-vingt-cinq (20-25) ans, dans le domaine du tourisme. C'est la plus grosse industrie touristique de la région de Québec.

360 À l'échelle du Québec, c'est sept milliards (7 G\$), c'est la quatrième industrie. Alors c'est extrêmement important, et bien sûr tous les emplois qui s'en suivent.

Dans une étude qui a été poursuivie par l'Office des congrès de Québec, on a déterminé que soixante-sept (67) touristes sur cent (100) viennent à Québec à des fins historiques, à cause de l'attrait historique, et cinquante-quatre pour cent (54 %) à cause du paysage.

365 Si on fait un petit calcul très simple, là, évidemment, on peut se poser ou s'interroger lorsque je parle de calcul, c'est un ordre de grandeur et ça donne une idée chiffrée de ce que représente le paysage. Alors si je m'en tiens uniquement à l'aspect paysage et histoire, ça veut dire à peu près cinquante pour cent (50 %), élément attractif, ça veut dire que le paysage et histoire soutient ou supporte sept cent quarante millions (740 M\$) de recettes touristiques par année, dans notre région.

375 Et si j'exclus, je considère juste le secteur Rabaska, toujours avec la notion de paysage et histoire, le secteur Rabaska soutient cent quarante millions (140 M\$) de recettes touristiques de la région de Québec. Ça représente, à l'échelle globale, neuf pour cent (9 %) de toutes les recettes touristiques, c'est-à-dire un point cinq million (1,5 M\$).

Alors c'est assez facile de constater que l'industrie touristique, au Québec, dépasse évidemment, et de loin...

380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, vous avez avancé les chiffres à ce niveau, et la Commission les a reçus, alors...

PAR M. JACQUES DEMERS:

385

Je comprends que le temps passe.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Oui. C'est juste parce qu'on a quelques questions à poser, alors ce serait plus enrichissant, davantage, de faire l'échange avec vous.

PAR M. JACQUES DEMERS:

395

D'accord.

Là, j'arrive à un point essentiel, et je voudrais évidemment, enfin, poser un petit commentaire, ça touche évidemment les revenus en taxes municipales.

400

Je voudrais souligner qu'en aucun moment je voudrais laisser croire que je critique les décisions de la Ville de Lévis, et je voudrais surtout pas blesser quiconque dans mes propos, de toute évidence, un investissement – et là, je parle avec mon expérience de maire que je mentionnais tout à l'heure – tout investissement dans un milieu municipal augmente, bien sûr, les coûts municipaux.

405

Quand je parle de coûts municipaux, c'est ce que ça coûte à la Ville pour gérer, la police, les pompiers, les salaires, les camions, etc.

410

En 2004, dans le rapport annuel de la Ville de Lévis, on mentionne que pour chaque cent dollars (100 \$) d'évaluation, ça coûte deux dollars et trente-quatre (2,34 \$) en coûts municipaux. En 2007, on est rendu à deux dollars et quarante-six (2,46 \$) en frais municipaux, en coûts municipaux.

415

J'ai fait une petite extrapolation en 2010, en supposant peut-être que si Rabaska est construit, il sera opérationnel en 2010, ça coûterait deux dollars et cinquante-deux (2,52 \$) en coûts municipaux.

420

Rabaska investit huit cent quarante millions (840 M\$). Mon expérience dans le milieu industriel, j'ai évalué approximativement la valeur municipale de Rabaska, une fois construit, autour de trois cent quatre-vingts (380 M\$) à quatre cents millions (400 M\$).

425

Pour être sûr de mes chiffres, j'ai posé la question à monsieur Kelly, à Charny, à l'école Etchemin, et il m'a répondu franchement, et je dirais honnêtement, trois cent cinquante millions (350 M\$), la valeur foncière de Rabaska.

Alors si on fait une simple règle de trois (3), si ça coûte deux dollars et cinquante-deux (2,52 \$) pour cent dollars (100 \$) d'évaluation, pour trois cent cinquante millions (350 M\$), ça coûte, en frais municipaux, huit millions point huit (8,8 M\$) à la Ville de Lévis.

430 Ça paraît peut-être curieux, il y a peut-être des gens avec une certaine incrédulité, mais ça explique pourquoi nos taxes ne baissent jamais, même si on investit des millions dans une ville.

435 Alors je m'interroge, c'est plutôt une interrogation, je m'interroge pourquoi la Ville a négocié sur une base de sept millions (7 M\$) et non pas de neuf millions (9 M\$); la différence, bien sûr, est payée à ce moment-là par les contribuables.

440 Et le meilleur exemple que je peux vous donner, on l'a dans notre cour, c'est Ultramar. Ultramar est évaluée à quatre-vingt-huit millions (88 M\$), ils paient deux millions cent quelque mille dollars de taxes par année. La différence est payée par les contribuables. Je sais pas si vous me comprenez, il y a un seuil limite à atteindre.

445 Alors si, par exemple, monsieur Samak, votre maison est évaluée à zéro dollar (0 \$), évidemment vous payez plus de taxe, mais c'est vos voisins qui la paient pour vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on est passé du français à la fiscalité, vous voyez!

450 **PAR M. JACQUES DEMERS:**

Alors c'est vos voisins qui la paient pour vous, parce qu'il y a encore les polices, on entretient encore votre rue, etc., etc. Alors il y a un seuil limite.

455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui.

PAR M. JACQUES DEMERS:

460

Alors il y a un autre aspect aussi, je m'interroge pourquoi la Ville n'a pas appliqué le même principe qu'ils ont appliqué dans le cas d'Innergex, où est construite la petite centrale. C'est pas dans le rapport!

465 On a exigé d'Innergex de verser, en plus d'une contribution annuelle indexée au coût de la vie, une somme forfaitaire versable avant la première pelletée de terre, qui représentait un pour cent (1 %) de leur évaluation.

Si j'applique ce même principe à Rabaska, ça fait huit millions (8 M\$).

470

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers, on a compris la logique de ce que vous considérez comme étant une contribution sous-évaluée à la fiscalité municipale, mais j'aimerais quand même que vous concluez, pour nous permettre de vous poser certaines questions à propos du tourisme.

475

PAR M. JACQUES DEMERS:

Je veux terminer quand même, si vous permettez.

480

PAR LE PRÉSIDENT:

On va être obligé de ne pas vous poser de questions. Allez-y, c'est votre choix.

485

PAR M. JACQUES DEMERS:

Je vais accélérer, je vais accélérer, mais je voudrais compléter, quand je dis ce huit millions (8 M\$), on aurait pu évidemment s'en servir pour aménager le parc de la Martinière.

490

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est compris déjà, c'est clair, votre intention c'est-à-dire.

495

PAR M. JACQUES DEMERS:

Bon. Alors je vais accélérer, je vais arriver – écoutez, je vais passer des pages. J'arrivais à la conclusion, vous permettez?

500

Alors pour tous ces motifs, moi je crois qu'il n'y a pas d'autre choix que de faire appel à notre sens des valeurs, et comme le BAPE lui-même l'a fait dans le cas du projet éolien de SkyPower, et je le cite, je vous cite, c'est peut-être pas vous à ce moment-là mais je cite le BAPE:

505

"Compte tenu de la valeur touristique et patrimoniale reconnue et de la valeur emblématique et identitaire du paysage du corridor du littoral de Cacouna, la Commission est d'avis qu'aucune éolienne ne devrait y être implantée, tout particulièrement entre le fleuve et les routes 20 et 132."

510

Permettez-moi de souligner que Cacouna n'apparaît pas dans la liste des cent (100) plus belles destinations touristiques au Québec.

515 Permettez, je termine là-dessus, je voudrais répéter la même phrase, mais je vais changer deux (2) mots, Cacouna par Lévis, éolien par port méthanier: Compte tenu de la valeur touristique et patrimoniale reconnue et de la valeur emblématique et identitaire du paysage du corridor du littoral de Lévis, la Commission est d'avis qu'aucun port méthanier ne devrait être implanté, tout particulièrement entre la route 20 et la route 132. C'est ce que je voudrais entendre aux termes de cette Commission.

520 Et je termine juste avec une phrase de monsieur Hubert Reeves, et quand je lis cette phrase-là, je peux pas m'empêcher de penser à Mirabel, au béton qu'on enlève à la rivière Saint-Charles et le mur de la honte qu'on a enlevé sur le boulevard René-Lévesque, le recul du boulevard Champlain, etc.:

525 "Pourrons-nous éviter ces politiques à courte vue qui ont été trop longtemps le fait des humains. Elles ont pour résultat d'hypothéquer l'avenir et de laisser à nos descendants le soin de payer pour longtemps des erreurs qu'une réflexion fondée sur le long terme aurait pu éviter."

Je termine là-dessus et je laisse la parole à mon collègue, monsieur Lemieux.

530 Il a pas le temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

535 En fait, avez-vous une idée particulière à partager avec nous maintenant?

PAR M. JACQUES LEMIEUX:

Non. Nous avons travaillé ensemble et il l'a exprimé très nettement.

540 J'avais juste une question que j'aimerais poser, c'est-à-dire à partir d'une constatation des travaux antérieurs, le niveau général de l'eau des Grands-Lacs diminue constamment. Québec, et mon collègue l'a souligné, devient de plus en plus un terminal. Il l'a été pendant tout le dix-neuvième siècle pour des raisons de navigation à voile, mais maintenant, évidemment, c'est pour des raisons de tonnage, etc.

545 Ce qui fait qu'il est inévitable, je pense, que dans les décennies à venir, le port de Québec va avoir une activité maritime de plus en plus considérable. Et je me pose la question, à ce moment-là, j'aimerais poser la question surtout, qu'on se pose la question, si on réalise un port méthanier sans que ce soit pensé dans un ensemble d'activités industrialo-portuaires, je me demande si on ne pose pas là une hypothèque, non seulement sur le tourisme, mais même sur
550 l'activité maritime éventuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

555 D'accord.

PAR M. JACQUES LEMIEUX:

560 Il me semble que quelque soit l'issu de la chose, ce n'est pas l'endroit pour mettre un port méthanier.

PAR LE PRÉSIDENT:

565 On a compris votre message.

J'aurais aimé pouvoir avoir le temps, étant donné l'horaire, j'ai au moins trois (3) questions que j'aurais aimé poser à vous concernant le tourisme, je vais me limiter à une question de monsieur Waaub. Allez-y!

570 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Je voudrais poser une question, mais après.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Non, non, moi je renonce à poser des questions. Allez-y!

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

580 Je vais essayer de me limiter, c'est dommage, parce que j'ai trouvé votre mémoire assez intéressant, la méthodologie.

585 Je voudrais être vraiment sûr que la Commission bénéficie de toutes les informations nécessaires pour pouvoir juger de l'argumentaire de base qui établit vos données et tout ça, parce que c'est fondamental, si on veut pouvoir en tenir compte dans notre raisonnement.

590 Alors la question: Quel est le cahier des charges, on pourrait dire, ou les exigences qui devraient être assorties à chacune des catégories de paysage, et en fonction de mesures d'atténuation, de potentiel d'intégration des infrastructures.

595 Parce que là, j'imagine que bon, quand on veut maintenir la qualité d'un paysage, ça veut pas dire qu'on ne peut rien faire dedans, et donc, quel niveau d'activité on peut encore avoir, donc quel cahier des charges on doit avoir pour maintenir une qualité de paysage qui correspond avec votre analyse.

PAR M. JACQUES DEMERS:

600 D'abord, je dois préciser que je suis pas contre le développement, bien sûr, au contraire; c'est un élément quand même fondamental là-dessus, et je me suis quand même préoccupé en ce qui concerne le développement, ça a été mon travail dans le cadre du Québec.

Mais si j'ai bien compris, la capacité de charges, vous avez mentionné? J'ai mal saisi, il y a un effet d'écho.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire quel genre, on peut pas piéger un paysage à l'infini, alors quel genre d'activités pourrait être permis, qui selon vous seraient compatibles avec la qualification que vous faites de ce paysage.

610

Est-ce que c'est ça, votre question?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

615

Oui.

PAR M. JACQUES DEMERS:

620 Bien écoutez, il y a pas de limite, il y a pas de contrainte particulière dans la mesure où on respecte, on ne diminue pas la valeur du paysage.

Alors on peut faire du développement, bien sûr, on peut aménager la pointe de la Martinière, en faire une autre plaine d'Abraham, c'est quand même cent vingt-cinq hectares (125 ha), c'est plus grand que les plaines d'Abraham. On peut développer ce genre de chose.

625

J'irais même dire, on peut développer un aménagement portuaire à des fins de croisière. Il y a pas de limite.

Dans la mesure où c'est en harmonie avec le paysage, dans la mesure où il y a un équilibre avec le paysage, évidemment.

630

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

635 Par exemple, de façon concrète, dans votre annexe, vous expliquez que la valeur aménagement, les aménagements sont adéquats ou inadéquats, donc vous dites, les aménagements sont inadéquats.

PAR M. JACQUES DEMERS:

640 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

645 Qu'est-ce qu'il aurait fallu pour qu'ils soient adéquats.

PAR M. JACQUES DEMERS:

D'abord, sûrement pas un port méthanier, sûrement pas un port méthanier.

650 Mais là, vous me posez une question que je risque de vous dire des choses qui ne sont pas exactes, parce que ça prend un plan d'orientation.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

655 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

660 Très bien, très bien.

Je peux pas résister à la tentation de poser une question, parce que c'est important, et je vais essayer d'aménager le temps par la suite pour compenser ça.

665 Ça a été rapporté à la Commission, au début de la semaine, que l'essentiel d'activités touristiques pour la zone d'insertion du projet, la rive sud, c'est essentiellement pour des raisons familiales.

670 Avez-vous de l'information qui pourrait infirmer cette affirmation. Ça a été dit que quatre-vingts pour cent (80 %) des fréquentations, des gens qui proviennent d'ailleurs, viennent pour visiter, etc., etc., donc pour des raisons essentiellement sociales, sociocommunautaires, et non pas des raisons qui se rapportent directement au paysage, pour ce qui est du secteur de Lévis.

Avez-vous des données qui pourraient contredire ça.

675 **PAR M. JACQUES LEMIEUX:**

Il existe évidemment des données dans ce domaine-là, que nous, on n'a pas pour l'instant recueillies.

680 Mais à l'évidence, puisque j'ai beaucoup travaillé dans le domaine du tourisme ces dernières années, je peux vous assurer que ce n'est pas que pour des raisons familiales que les gens viennent regarder l'autre côté du paysage.

PAR LE PRÉSIDENT:

685

Sans doute. Mais la prépondérance.

PAR M. JACQUES LEMIEUX:

690

L'importance que ça peut avoir? Ça ne peut aller qu'en s'accroissant.

Parce que déjà, vous savez, l'extrême concentration du tourisme dans la Vieille Capitale, la partie intramuros crée de réels problèmes. Et depuis quelques années déjà, il y a tout un mouvement qui accroît constamment la périphérie, l'usage de la périphérie.

695

Et la rive sud, depuis cinq (5) ou six (6) ans, est très très très souvent incluse à l'intérieur de cette circulation.

Donc je pense que l'argument, on vient pour la famille, non, ça tient pas debout, ça.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire au-delà de dire "ça tient pas", et ça se peut très bien que ça résiste pas à l'analyse, ce que je cherche auprès de vous, c'est d'étayer une réponse qui infirme...

705

PAR M. JACQUES LEMIEUX:

Moi, je pense qu'il faut référer peut-être aux personnes qui sont impliquées dans le tourisme.

710

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense particulièrement à des études origine-destination, et raisons de déplacement. Ça se fait souvent.

715

PAR M. JACQUES LEMIEUX:

Tout à fait.

720

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va regarder de ce côté.

Dernière question.

725 Monsieur Demers, on a à l'évidence de l'information concernant la présence des
terminaux méthaniers, que ce soit au Japon ou en Europe, précisément en Italie, en Espagne, en
Catalogne, le terminal méthanier à Barcelone ne semble pas du tout avoir eu un effet dépressif
sur le niveau de fréquentation à des fins touristiques à Barcelone; les terminaux en Italie, sur le
730 côté gauche de la botte italienne, c'est une région parmi les régions les plus prisées côté
fréquentation touristique, et on n'a pas rencontré un indicateur à l'effet que depuis des années,
que ça a eu un effet dépressif sur l'activité touristique.

PAR M. JACQUES DEMERS:

735 Vous me donnez deux-trois (2-3) minutes pour répondre à votre question, je peux pas
vous répondre de façon systématique. Là, il y a une notion...

PAR LE PRÉSIDENT:

740 J'aimerais savoir, est-ce que l'information est vraie ou pas.

PAR M. JACQUES LEMIEUX:

745 Aucun des ports que vous mentionnez ne sont des ports fluviaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et alors?

750 **PAR M. JACQUES LEMIEUX:**

C'est tout à fait différent.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Est-ce que vous parlez du tourisme fluvial strictement?

PAR M. JACQUES LEMIEUX:

760 Non, pas strictement. Mais, je veux dire, la situation d'un port méthanier sur un fleuve
comme le Saint-Laurent n'a pas grand-chose à voir avec la situation d'un port méthanier sur la
côte ligurienne, par exemple. C'est tout à fait différent, en termes de circulation.

PAR M. JACQUES DEMERS:

765

Je m'excuse de t'interrompre, mais je voudrais répondre, je vais vous répondre. On peut pas comparer!

770

Il y a un principe de base, dans le domaine du tourisme, que l'offre est un facteur déterminant de la demande. Vous me suivez? L'offre est un facteur déterminant de la demande.

775

Je vous donne un exemple! La Saskatchewan et le Manitoba, ils ne vendent pas de ski parce qu'ils n'ont pas de montagnes. L'offre est un facteur déterminant de la demande, c'est ça que ça veut dire.

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Connaissez-vous un autre exemple où une installation industrielle a affecté de façon significative le tourisme, dans un environnement fluvial; connaissez-vous un autre exemple qui pourrait nous servir, et qui proviendrait d'un environnement touristique fluvial. En connaissez-vous!

785

PAR M. JACQUES DEMERS:

La réponse que je vous ai donnée...

790

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour qu'on puisse comparer des comparables.

795

PAR M. JACQUES DEMERS:

C'est ça, il faut comparer les comparables.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Connaissez-vous un exemple où une installation industrielle a affecté de façon négative.

805

PAR M. JACQUES DEMERS:

C'est impossible de comparer deux (2) destinations sans faire une analyse systématique du produit, de façon systématique du produit.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends, monsieur Demers.

810

PAR M. JACQUES DEMERS:

Vous comprenez pas, là.

815

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, je comprends.

820

Alors est-ce que vous dites que c'est un cas unique, c'est le premier cas d'espèce, et vous prévoyez déjà qu'il va y avoir un effet négatif, sans vous appuyer sur un exemple comparable dans le passé. C'est ça que vous dites? D'accord, je vous reçois.

OK, ça va.

825

PAR M. JACQUES DEMERS:

Je voudrais peut-être donner, pour bien comprendre, la destination touristique, c'est un peu comme un appareil de télévision; vous avez les composantes, elles sont interreliées entre elles, qui travaillent en harmonie pour produire une image, pour qu'elle soit la plus belle possible. S'il y a une composante, ne fût qu'un petit transistor, votre image est défectueuse, est distorsionnée.

830

C'est la même chose dans le cas d'une destination touristique. Tout à l'heure, je vous ai parlé des composantes, un ensemble de composantes qui sont interreliées, qui travaillent en harmonie pour produire une image. Si une des composantes fait défaut, l'image se détériore.

835

Et la présence d'un port méthanier atténue la valeur d'une composante. Et on peut pas se permettre, dans le domaine du tourisme, surtout dans une destination comme celle de Québec, de diminuer la qualité du paysage, pour quelque raison que ce soit.

840

PAR LE PRÉSIDENT:

On a compris, monsieur Demers.

845

Ce qui est de l'intérêt de la Commission, tous les propos qui sont apportés à notre attention, on essaie de les comprendre dans un contexte d'interprétation raisonnable pour pouvoir tirer les conclusions qui s'imposent. Alors c'est justement, c'est pour ça qu'on pousse la question en termes de contexte de comparaison.

850 Mais si le cas est unique, évidemment, on va en tenir compte aussi, et ça mériterait les prévenances nécessaires qui s'imposent.

Voilà! Alors merci, monsieur Demers, monsieur Lemieux, merci beaucoup.

855

OMEGACHEM

PAR LE PRÉSIDENT:

860

J'invite OmegaChem, monsieur Raynald Bourassa.

Bonjour monsieur Bourassa, on vous écoute.

865

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

Bonjour. Je me demandais si j'allais venir présenter aujourd'hui.

870

La présentation qui vient d'être faite, je pense, est excellente. Je me doutais pas, cependant, que l'industrie touristique trouvait dommageable que des entreprises se créent sur la rive sud; j'avais pas non plus compris que l'industrie touristique voyant les bateaux grossir en amenant des conteneurs sur le fleuve se plaignait de ça, parce qu'évidemment, l'industrie touristique, c'est d'amener des gens dans la région de Québec, Chaudière-Appalaches, et de les nourrir. Alors il y a un paradoxe un peu.

875

Je voudrais pas non plus – le but de ma présentation est de présenter notre position sur Rabaska comme une position de gens qui vivent sur la rive sud, et non pas dans une perspective où on regarde Lévis comme une carte postale.

880

Il y a des gens qui habitent sur la rive sud, il y a des gens qui gagnent leur vie, il y des gens évidemment qui souffrent, actuellement, de pénurie d'emploi, de revenus face à la fermeture de certaines organisations.

885

L'essentiel de mon message, c'est que Rabaska est une belle occasion de créer une synergie et de développer des alliances, des partenariats et évidemment des relations d'affaires et de produits dérivés attachés à l'ensemble de ce projet-là.

890

J'ai préparé un petit texte que je vais vous lire, si vous le voulez bien, dans le but de simplifier un petit peu mon discours.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y rapidement, ça va nous permettre d'échanger.

895 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

Très bien.

LECTURE DU MÉMOIRE

900

FIN DE LA LECTURE (Page 2, milieu du dernier paragraphe, "... biotechnologique.")

Nous avons un laboratoire de développement à Lauzon, une usine de production et de développement à Saint-Romuald.

905

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu du dernier paragraphe, "cela implique...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe)

910

Et sur dix (10) projets de développement qui ont nécessité un milliard de dollars (1 G\$), seulement trois (3) vont faire leurs frais et sept (7) vont faire en sorte que l'entreprise ne fait pas ses frais.

915

Alors vous comprenez d'où l'importance d'attacher la notion de gestion de coûts et évidemment d'intégration économique à travers des partenariats.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, troisième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, milieu du sixième paragraphe, "... du médicament.")

920

La région de Québec, il faut pas oublier, elle s'est positionnée, elle s'est positionnée à travers des filières par exemple identifiées par PÔLE Québec Chaudière-Appalaches, par la Commission de la Capitale-nationale, par les projets ACCORD, comme étant une région où la filière en science de la vie, science santé et nutrition, est un élément déterminant de croissance et de création de richesses, dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches.

925

Il faut être capable de transférer et de valoriser l'ensemble des éléments de recherche dans nos centres de recherche universitaires et de les amener à des forces de valorisation et de commercialisation, et le seul endroit, la seule fenêtre où cette valorisation se crée, c'est en relation avec les marchés.

930

Les gens de l'industrie touristique l'ont bien mentionné, la relation, l'adéquation entre l'offre et la demande doit se faire par le biais de la valorisation dans le domaine de la science.

935 Donc évidemment, ces installations nécessitent donc des investissements majeurs, autant pour leur construction que pour leurs opérations.

940 L'un de nos partenaires, par exemple en Allemagne, a investi quinze millions de dollars (15 M\$) pour l'installation d'un réacteur chimique de dix mille litres (10 000 l) seulement, pouvant œuvrer dans des réactions à des températures de moins quatre-vingts Celsius (-80 °C). Dix mille litres (10 000 l), c'est l'équivalent d'une piscine d'à peu près vingt pieds (20 pi); c'est rien d'immense, on fait peut-être une tonne (1 t) métrique de produits quelconque, pour le domaine pharmaceutique, mais c'est tout. On n'alimente pas le Viagra, exemple, sur une très grande quantité, pour l'ensemble des besoins de la planète, c'est impossible. On parle de production...

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un autre exemple, peut-être!

950 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

C'est une façon de faire lever un peu les exemples!

955 Donc il faut souligner qu'à l'étape de production des médicaments, à l'étape finale, la notion de coûts de production est la variable déterminante dans la notion de marché.

Aux premières étapes de développement de médicaments, l'étape qualité du produit, l'étape innovation du produit est essentielle, et également propriété intellectuelle. Mais aux étapes de grande production, l'étape de notion de coûts est la variable essentielle.

960 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du deuxième paragraphe)

965 Par exemple, exemples concrets de l'utilisation de la cryogénie.

Le secteur des thérapies cellulaires, la création en particulier des banques de cellules et de sérum des donneurs de sang congelé et stocké à très basse température devient un atout essentiel.

970 Lorsqu'on regarde les coûts très très importants de stockage de ces cellules-là, évidemment, et de la complexité de conservation et de survie de ces cellules-là, il y a un "business case", il y a une opportunité excessivement intéressante dans la région, compte tenu de l'ensemble du secteur hospitalier et de recherches qui utilisent ce type de stockage.

975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander d'accélérer, monsieur Bourassa, pour nous permettre d'avoir la chance...

980 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

Très bien, il me reste une page et demie (1 ½), tout simplement.

985 Donc les greffes de tissus, un certain nombre évidemment de tissus peuvent actuellement être conservés en vue de greffes, les os par exemple, les têtes fémorales collectées au cours des prothèses totales de hanche, la peau est également cryoconservée et stockée à très basse température, elle est utilisée lorsqu'évidemment il y a des dommages importants au niveau des grands brûlés.

990 La complexité aujourd'hui, évidemment, c'est notre capacité de stockage de quantités suffisantes pour répondre à des besoins de gens qui ont eu des accidents ou qui sont blessés.

995 Dans le secteur alimentaire, et là ça touche, à toutes fins pratiques, l'ensemble de la région Québec-Chaudière-Appalaches, mais énormément la Chaudière-Appalaches parce qu'on est très présent dans le secteur agricole et de l'alimentation, toute la notion de surgélation, la notion de l'iophilisation par exemple. Les basses températures issues des capacités de Rabaska nous donnent un accès rapide, nous donnent un avantage concurrentiel très très important.

1000 Évidemment, tout le secteur de la reproduction animale, dans lequel évidemment le stockage, également de stockage de gènes, et de sperme, et autre, est utilisé.

Il est certain qu'une multitude de services, d'entreprises spécialisées et d'occasions d'affaires vont naître à la périphérie et autour des activités de Rabaska.

1005 Juste pour mentionner, de façon importante, la périphérie du projet Rabaska dont je parle, par exemple d'OmegaChem, ce sont des installations qui ne sont pas en bordure du fleuve, ce sont des installations qui sont près des cuves de rétention, des cuves d'entreposage.

1010 Et ça, ça devient intéressant, parce qu'il y a un territoire qui peut être utilisé, qui peut être également conservé de façon je pense intéressante, usuellement, pour reprendre un peu ce que mes prédécesseurs mentionnaient.

1015 Je pense qu'il faut le mentionner, on n'est pas sur le bord du fleuve, on est des entreprises qui répondent de manière excessivement pointue au concept d'environnement, d'une part parce qu'on travaille dans le domaine de la santé généralement, les règlements que nous impose le ministère de l'Environnement sont excessivement rigoureux. On est déjà habitué à opérer là-dedans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, cinquième paragraphe, "pour conclure...")

1020 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Bourassa.

1025

Très rapidement, la distance maximale pour pouvoir livrer, si on parle de calories disons frigorifiques, les frigorifiques nécessaires pour votre entreprise, d'un point de vue pratique, pour que ce soit économique, vous êtes capable de placer vos nouvelles installations à quelle distance maximale du site des réservoirs projetés, savez-vous?

1030

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

Ça ne peut pas dépasser, ça ne peut pas dépasser cinq cents mètres (500 m).

1035

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinq cents mètres (500 m).

1040

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

Ça ne peut pas dépasser cinq cents mètres (500 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

1045

Donc on peut, la Commission et l'auditoire pourrait conclure que la grappe du froid qui pourrait se greffer au projet de façon bénéfique, et c'est certainement en soi, là je parle pas de l'emplacement mais du point de vue thermodynamique, écologique, c'est très rationnel...

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

1050

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055

... ne peut se placer qu'à une distance maximale de cinq cents mètres (500 m).

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

1060

Absolument. Je ne pourrais pas, par exemple à partir même de Lauzon, la distance entre le froid et mon utilisation est trop grande.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. C'est déjà un jalon spatial très important à retenir.

1065 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

Oui. D'ailleurs, la notion de grappe ou la notion, je dirais pas de parc technologique, parce qu'il s'agit pas de ça, mais de création d'une masse critique où des partenaires s'associent ensemble doit se faire, à toutes fins pratiques, à proximité; évidemment dans le concept d'utilisation de froid, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors une grappe, c'est le mot pour le dire. De façon rapprochée.

1075

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

On peut croire ça, oui. Parce qu'il y a un enchaînement, en amont et en aval, de chacune des activités de chacune des entreprises qui font qu'il y a des sous-traitants, ou des partenariats ou des entreprises concurrentielles qui se créent tout le tour de la synergie qui est créée, évidemment, et les installations disponibles et les facilités qui sont installées.

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

Et selon votre connaissance du milieu, c'est-à-dire du territoire, si on tient compte des applications possibles, allant des produits surgelés agroalimentaires jusqu'à pharmacie, biotechnique, etc., le territoire disponible, ça permettrait comme ça, au pif, combien d'installations à l'échelle industrielle, comme ça?

1085

1090 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

Je ne pourrais pas vous répondre, je n'ai pas examiné ça sous cet angle-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

D'accord, très bien.

1100

Vous avez qualifié le milieu de qualité de carte postale, et c'est certainement le cas. On a des citoyens qui sont sincèrement préoccupés, pour ne pas dire éprouvés par la possibilité qu'il y ait perte irréparable du milieu dans lequel évoluent leurs enfants, etc.

Vous ne voyez pas de contradiction entre cette qualité carte postale, au sens réel du terme, et la vocation actuelle, projetée, actuelle et potentielle d'une installation comme Rabaska?

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

1105

Je vous dirais, je vais y aller par analogie. Lorsque la Davie Shipbuilding s'est construite, les gens ont continué à venir à Québec pour venir voir la Vieille Capitale, et les vaches ont continué à vèler et à donner du lait à l'île d'Orléans. Il faut juste replacer ça un peu.

1110

Lorsque, à San Francisco, on a bâti le Golden Bridge, c'était une catastrophe, évidemment pour ceux qui restaient sur le bord des berges et qui profitaient d'un beau paysage. Mais aujourd'hui, personne, notamment l'industrie touristique, ne va s'opposer à la qualité du Golden Bridge à San Francisco.

1115

C'est une question, je pense, la notion de collectivité et d'individualité, mon message à l'intérieur de ça était ça.

1120

Vous avez raison qu'une personne qui habite près de l'emplacement potentiel du projet Rabaska, je serais en paradoxe, par rapport est-ce que économiquement, je supporte le projet, oui, mais individuellement, il est possible que je dirais, pourriez-vous aller vous installer ailleurs. C'est fort possible que je crois ça.

1125

Cependant, si j'élimine un peu l'aspect individuel de ma réflexion, et je dis, au-delà de ça, si je veux éviter qu'il n'y ait que des touristes indiens et chinois sur la terrasse de Québec, qui vont regarder une région en déclin, qui vont venir voir un site archéologique là où il y avait autrefois une ville de Lévis qui était effervescente...

PAR LE PRÉSIDENT:

1130

Vous ne voyez pas ça comme...

Vous ne voulez pas un touriste japonais, par exemple, qui regarde de l'autre côté et qui envoie un message texte aux amis à Tokyo " I don't come back"!

1135

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

1140

Oui, autrefois, il y avait une ville ici. Mais les capitaux chinois ont réussi à acheter quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du territoire de l'autre côté. Oui, ça peut possiblement arriver, parce qu'il y a des effets de mondialisation immanquables dans notre économie.

Sauf que comme la région de Chaudière-Appalaches est une région et industrielle, de façon historique, et également agricole, je pense qu'il y a des façons de combiner ça et des façons de continuer à grandir et à croître dans notre économie.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub.

1150 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui. Est-ce que dans votre industrie, vous êtes habitué à faire des démarches d'implantation dans des endroits qui ne sont pas à l'avance déterminés comme des parcs industriels, c'est-à-dire de devoir faire des démarches reliées à des représentations pour le dézonage, notamment.

1155

Parce qu'on a vu que la Ville de Lévis ne désirait pas zoner davantage que le site de Rabaska, donc automatiquement, si votre industrie veut se positionner, elle va devoir entreprendre des démarches.

1160 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

Absolument.

1165 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Comment vous envisagez ce genre de chose là.

1170 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

Je vous dirais, à date, les établissements qu'on a, le premier établissement, évidemment, on a été obligé de démontrer la pertinence de s'installer là où on est, dans le parc industriel de Lauzon, d'une part.

1175 C'est un parc industriel, mais c'est un parc industriel de service et non pas un parc industriel industrie lourde, comme on peut retrouver par exemple aux environs ou aux alentours d'Ultramar, par exemple, si je peux m'exprimer.

1180 On a été obligé de faire une démonstration assez précise, assez importante de notre capacité de respecter les règles environnementales dans un parc qui n'était pas idéalement prévu pour le type d'entreprise comme on a.

On a respecté, on a toujours été à la fine pointe de la réglementation.

1185 On a changé maintenant de parc, évidemment on garde notre laboratoire dans le parc de Lauzon, maintenant dans le parc industriel de Saint-Romuald, à cause de la capacité de production qu'on a ajoutée qui ne peut pas s'implanter dans le parc.

1190 Donc on n'a pas fait la démarche de dézoner et autre, déjà la démarche de se qualifier pour obtenir un certificat d'environnement est excessivement lourde, excessivement coûteuse, très longue et très laborieuse et, évidemment, nous impose des coûts.

1195 C'est correct, je pense que les règles du jeu en environnement sont correctes, c'est juste que pour une organisation qui supporte un établissement à coup de cinquante-soixante mille dollars (50 000 \$-60 000 \$) par mois à pas être capable d'utiliser son infrastructure, c'est juste un peu fatigant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 D'accord.

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1205 Monsieur Bourassa, et c'est tout à votre honneur, vous êtes vraiment la première personne qui nous parle d'un lien concret potentiel entre Rabaska et d'autres domaines d'entreprises; c'est-à-dire qu'il y en a d'autres qui ont mentionné les frigories, mais en termes tellement généraux, et quand on leur demandait des exemples concrets, silence. Donc là-dessus, c'est à votre honneur.

1210 Cela dit, ça m'amène à vous poser une question sur la dynamique du développement économique dans Lévis. Quand vous dites, "Pour conclure, je dois insister sur le fait que nous avons une occasion fabuleuse de positionner", et nul doute que vous en donnez un exemple potentiel concret, il en reste pas moins que Lévis est déjà, par exemple, le lieu du siège social de Desjardins, il y a Ultramar, il y a d'autres entreprises; il y a un chantier, bon, c'est un moins bon exemple dans la dynamique actuel, mais peu importe.

1220 À partir d'un certain nombre d'éléments moteurs, il y a eu un historique de développement, mais est-ce qu'on doit croire que les pôles existants, ces trois-quatre (3-4) pôles majeurs existants ont fait le plein des effets induits possibles, ou est-ce qu'il y a d'autres facteurs, peut-être un manque de dynamisme local, un manque de ressources ou un manque de volonté qui explique qu'il faille toujours, en quelque sorte, créer des nouveaux moteurs porteurs de plein d'espoir mais qu'assez peu de gens sont capables de concrétiser en effets induits concrets.

1225 **PAR M. RAYNALD BOURASSA:**

Une grande question!

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1230

Mais vous semblez quelqu'un d'articulé, c'est pour ça que je peux me permettre de la poser.

PAR M. RAYNALD BOURASSA:

1235

D'une manière – et puis là, je veux pas choquer les gens qui sont nés, dont les familles sont nées partout en Chaudière-Appalaches, la Chaudière-Appalaches, c'est une région qui était composée de différents centres de force, dans lesquels chacun de ces centres de force là se sont développés à leur façon. Montmagny s'est développée d'une certaine façon, les gens de IPL ont dégagé d'autre chose, les gens de MAAX ont dégagé d'autre chose à Sainte-Marie, les gens de Canam-Manac ont dégagé d'autre chose à Saint-Georges.

1240

Et puis ça a été plutôt comme régional, et ça a été de l'essaimage qui a fait qu'à partir du moment où il y avait une organisation qui s'installait à succès, il y en a un paquet de petites organisations qui se sont créées. La Chaudière-Appalaches s'est créée comme ça.

1245

La région de Québec, la Capitale nationale, a toujours été un peu différente et a toujours été, et là c'est pas péjoratif, mais centrée sur ses besoins de Capitale nationale. J'entendais un monsieur tout à l'heure en disant, moi j'ai travaillé à la Commission de la Capitale-nationale, moi, habitant de Lévis, la Commission et la Capitale nationale n'a jamais aidé Lévis d'avoir une université à Lévis. Et ça, ce sont des réalités quotidiennes.

1250

Je peux comprendre que pour le tourisme, c'est intéressant d'avoir une belle vue de l'autre côté du fleuve, mais la vie des gens, la vie quotidienne des gens de Lévis se passe à travailler, à aller à l'épicerie, à faire sa vie et à élever ses enfants.

1255

Au plan je vous dirais économique, Desjardins que vous nommez, par exemple, a une capacité on va dire intrinsèque de grandir; elle grandit, elle suffit à ses propres besoins, et c'est une organisation relativement autonome dans la capacité de générer ses opportunités et satisfaire ses besoins. Peu d'organisations gravitent autour, très peu.

1260

On peut pas dire que l'industrie de l'assurance ou l'industrie coopérative se développe à Lévis. C'est donc une entreprise qui grandit d'elle-même, mais qui ne fait pas nécessairement petit, parce que sa fonction est d'offrir des services d'assurance ou de financement, comme une autre organisation financière.

1265

L'industrie pétrolière, la raffinerie par exemple, a plus de chance de créer des sous-produits, et de créer et de générer des "spin-off" et de générer des organisations qui vont venir se greffer à elle, par service, par opportunité, pour livrer le produit, pour d'autres types de services.

1270

Ce pour quoi évidemment les gens – votre question, c'est pourquoi on est obligé de recréer toujours comme un autre pôle pour se développer.

1275 Par exemple l'industrie traditionnelle, en Chaudière-Appalaches, subit les contrecoups de la mondialisation de manière effrénée; c'est effarant de voir, je vous parlerai pas seulement d'Olymel, mais je vous parlerais de l'imprimerie, je vous parlerais de la transformation du bois, je vous parlerais de l'industrie agricole, je vous parlerais des gens qui, à tous les jours, voient des contrats annulés ou abolis, des ententes qu'ils ne réussissent pas à aller chercher parce qu'au plan concurrentiel, ils ne sont pas capables de supporter la concurrence, je dirais pas une 1280 mauvaise concurrence, mais une concurrence de coûts avec laquelle on n'est pas capable d'arriver.

1285 Donc ça implique évidemment, on va dire, une diversification de l'économie. Pour ce faire, on est obligé de tabler sur des forces qu'on a déjà identifiées.

1290 La Ville de Lévis a fait un exercice de planification stratégique voilà je pense deux (2) ans, deux ans et demi (2 ½), avec laquelle il y a des éléments très intéressants dedans. Lorsqu'on regarde des forces comme TransBIOTech, Ag-Bio Centre, par exemple dans le domaine biotech, et le domaine de la recherche, c'est intéressant parce qu'il y a déjà des masses critiques de service qui nous permettent d'articuler d'autres organisations tout le tour.

1295 Une autre raison qui nous permet d'amener par exemple d'autres pôles dans la région, c'est la région de Québec, par exemple celle de Sainte-Foy où les centres de recherche de la ville de Québec, la Capitale nationale, essentiellement génèrent de la matière première qu'on appelle des résultats de recherche.

1300 Ces résultats de recherche là, par manque de valorisation, tombent à l'eau, sont utilisés seulement à des fins de publication universitaire, pour continuer à aider le financement universitaire. Mais ça, on va dire, c'est passif comme investissement. Il y a un capital intangible majeur, dans une société comme l'université, mais qui est pas capable de voir le jour sur le plan industriel.

1305 Les gens de Chaudière-Appalaches ont une habitude, un historique plus simple, plus facile, dans le domaine industriel, et c'est ce qu'on est en train d'attacher, par exemple dans l'organisation avec laquelle je travaille un peu, avec PÔLE Québec Chaudière-Appalaches...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1310 Je pense que votre message est très explicite, monsieur Bourassa, je vous remercie beaucoup.

Vous êtes très enthousiaste, c'est pas un défaut, mais on est limité un peu dans le temps.

Merci à vous.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Bourassa.

1320

FRANÇOIS LAFONTAINE

PAR LE PRÉSIDENT:

1325

Alors on va accélérer, on a déjà passé à travers deux (2). La discipline va s'imposer des deux (2) côtés!

Monsieur Vachon, monsieur Mathieu Vachon, s'il vous plaît. Il est pas là?

1330

Monsieur François Lafontaine.

Monsieur Lafontaine, bonjour, on vous écoute.

1335

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

Je me présente, François Lafontaine, originaire de Saint-Malachie dans Bellechasse, et présentement aux études à l'Université Laval en génie géologique.

1340

Alors je vais faire lecture de mon mémoire pour Rabaska.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Merci beaucoup, monsieur Lafontaine. Je dois vous dire que j'ai découvert, à Fort McMurray, il y a dix (10) ans peut-être, aussi énormément de Québécois et de Canadiens français, un beau matin d'un dimanche à moins trente-cinq (-35 °C)! Fort McMurray est la capitale, semble-t-il, de beaucoup de monde.

1350

Le projet, accueillir un projet comme le projet qui est proposé ici, donc pour vous, ça comporte la possibilité peut-être que vous n'aurez pas à chercher plus loin du travail, finalement.

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

1355

En partie. Je pense qu'en étudiant en génie géologique, c'est un projet qui va porter son lot de demande de connaissances en géologie, en génie civil.

Mais je pense que mon mémoire se présente plus comme un projet global de société.

1360

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on a compris ça.

1365

Mais à l'échelle personnelle aussi, pour des jeunes comme vous, qui vont débiter leur carrière.

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

1370

Oui, je pense que c'est important de donner quelque chose à s'attacher à la jeunesse d'ici, pour bâtir leur vie ici. Je pense que c'est une belle région, et je l'apprécie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Très bien.

Alors monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1380

Oui, monsieur Lafontaine, puisque vous êtes étudiant en géographie, en génie géologique, je vous demanderais d'aller un peu plus loin dans votre réflexion.

1385

Que vous mettiez en valeur l'importance de créer des emplois pour les générations montantes, je pense bien qu'il y a personne qui peut contester l'à-propos de cette préoccupation-là, mais la localisation d'un projet met en cause, entre autres choses, une évaluation de ses attributs géographiques, géologiques, pose toute la question, dans le fond, de l'insertion d'un projet dans un lieu donné.

1390

Vous-même, qui avez peut-être des connaissances plus poussées que ceux qui ont pas la même formation que vous dans ce domaine-là, avez-vous fait votre propre évaluation de la problématique à ce niveau-là, connaissant l'endroit où doit s'installer Rabaska.

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

1395

Je vais vous dire, j'ai pas fait une étude approfondie, mais selon mes connaissances personnelles, je crois que – je parlais d'avantages concurrentiels, le fleuve Saint-Laurent je pense en est un, il faut en profiter.

1400

Oui, ça va peut-être gâcher le paysage pour une région locale, mais je crois que ce paysage-là se retrouve sur les côtes du Saint-Laurent sur des distances assez importantes, et je crois pas vraiment que ça va nuire tant que ça à l'industrie touristique ou à d'autre chose comme ça.

1405

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci beaucoup, monsieur Lafontaine. C'est très apprécié.

1410

DENIS L'HOMME

PAR LE PRÉSIDENT:

1415

Alors monsieur Denis L'Homme. On vous attend!

Bonjour monsieur L'Homme. Alors on a lu votre mémoire, évidemment, et vous avez présenté un synopsis qu'on a reçu également. Alors allez-y, on aura des questions à échanger avec vous.

1420

Alors on vous écoute!

PAR M. DENIS L'HOMME:

1425

Alors d'abord, j'ai présenté dans le mémoire principal les raisons pour lesquelles je m'intéresse au projet et mes qualifications, je reviens pas là-dessus, sauf que vous savez que j'ai passé treize (13) années de ma carrière professionnelle à des postes de responsabilité dans le domaine de l'énergie, et sans me prendre pour un autre, je pense en comprendre les principaux enjeux.

1430

LECTURE DU RÉSUMÉ

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du paragraphe b)

1435

Le concept de la bonne énergie au bon endroit, sur lequel vous êtes vous-même revenu quelque temps, et que vous avez évoqué lors de la période de questions, et non suggéré, et

selon lequel on substituerait le gaz à l'électricité pour le chauffage des bâtiments, ne tient pas la route au Québec parce que.

1440 **LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 2, point 1)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du paragraphe 4 du point 2, "... en aval.")

C'est le ministère fédéral des Ressources naturelles qui dit ça.

1445

LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 3, cinquième paragraphe du point 2, "non seulement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point 3, milieu du premier paragraphe, "... frigorifiques")

1450

Et jusqu'à il y a quinze (15) minutes, l'hypothétique grappe industrielle fondée sur les frigories!

LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 4, point 3, milieu du premier paragraphe, "l'apport...")

1455

FIN DE LA LECTURE (Fin du résumé)

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous, monsieur L'Homme, merci beaucoup.

1460

Et côté, vous avez évoqué le principe de bonne énergie au bon endroit, je l'ai évoqué à notre dernière rencontre. Maintenant, je me vois dans l'obligation de le discuter à fond avec vous, et ça vient avec le bail, en quelque sorte, en ce qui nous concerne.

1465

PAR M. DENIS L'HOMME:

Je suis là pour ça, j'ai pris douze (12) minutes justement pour vous donner cette occasion-là.

1470

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est très bien. Et j'essaie d'éviter le plus possible les préambules étendus à l'infini, mais malheureusement, je n'ai pas le choix que de poser quelques constats avant de poser la question.

1475

Premier constat, le contexte continental, économiquement parlant, du Québec est un contexte qui rallie les grandes familles politiques du pays. On a négocié l'Accord de libre-échange, il y avait les conservateurs au niveau fédéral, il y avait le Parti Québécois,

1480 l'enthousiasme des deux (2) grandes familles politiques au Québec et l'engagement en faveur du libre-échange est constatable.

1485 Alors à partir de là, on peut pas planifier, on peut présenter l'argument à l'effet qu'on peut pas planifier les activités économiques et énergétiques, etc., du Québec en l'isolant ou en l'imaginant détaché de son contexte continental qui bénéficie, à tort ou à raison, d'un consensus politique assez clair, à l'exception de quelques franges qui ont droit de cité, évidemment.

1490 Aussi, quand on dit, le bon énergie au bon endroit, c'est-à-dire par exemple, quand il y a une situation où l'hydraulicité est très basse, et j'ai évoqué la possibilité désagréable des sécheresses prolongées dans le nord-est américain hier, comme c'était le cas juste avant le Suroît, le fameux débat sur la centrale thermique Le Suroît, manifestement, et c'est pas une question d'opinion, c'est du point de vue strictement thermodynamique et écologique, il est beaucoup plus sensé d'utiliser le gaz naturel directement pour le chauffage de l'espace, ce qui procure une efficacité d'usage de quatre-vingt-douze-quatre-vingt-quinze pour cent (92 %-95 %), que de l'utiliser dans une centrale thermique, même à cycle combiné, où l'efficacité thermodynamique maximale est de soixante pour cent (60 %) pour produire l'électricité, pour finalement utiliser l'électricité, la forme la plus noble de toutes les énergies, et le terme est bien définissable, pour chauffer de l'espace.

1500 **PAR M. DENIS L'HOMME:**

Vous avez tout à fait raison et...

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 C'est une boucle complètement insensée, du point de vue thermodynamique et écologique.

1510 Alors en ce sens-là, si le Québec était une île entre le Groenland et l'Islande, c'est clair qu'on doit utiliser la forme d'énergie que nous avons à fond.

Alors le principe qu'on peut appeler la subsidiarité énergétique, dans ce sens-là, pratiqué et défini dans un cadre continental, il a quand même sa place.

1515 Alors vous l'avez qualifié de façon très forte, à mon avis, de fumeux. Alors le concept de bonne énergie au bon endroit, dans un contexte continental, où on pourrait, effectivement, théoriquement, Hydro-Québec pourrait fournir de l'électricité propre à l'Ontario, l'encourageant de se détacher du charbon, réduisant ainsi la signature carbonique générale du continent, et étant donné que le problème de changements climatiques est un problème universel, peu importe que la contribution à la solution vienne de la forêt amazonienne ou de Sudbury Ontario, ou de Auckland Nouvelle-Zélande, alors comment réagissez-vous à...

1520

PAR M. DENIS L'HOMME:

1525 Monsieur le Président, je vais peut-être vous surprendre, sur le plan global, continental, vous avez tout à fait raison. Et si on veut être naïf, je prétends pas que vous l'êtes, mais si on veut être naïf, on se dit, bien, faisons ça.

1530 Et j'ai même fait ça, à un moment donné. Il y a quelques années, le "buzzword", comme on disait en énergie, c'était la planification énergie des ressources.

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument. Vous avez été au ministère, à cette époque-là.

1535 **PAR M. DENIS L'HOMME:**

Oui, j'étais sous-ministre à cette période-là.

1540 On avait proposé aux États américains, aux États de la Nouvelle-Angleterre, avec qui on a des échanges, des interconnexions et tout ce qu'il faut, ainsi qu'avec certaines provinces maritimes, d'entreprendre un processus de planification intégrée des ressources intégré à l'échelle régionale, justement pour favoriser ce que vous venez d'expliquer, que les Américains, puisqu'ils produisent leur électricité avec des ressources fossiles, ont au bout du compte une efficacité beaucoup moins grande, alors que nous, on aurait pu prendre le gaz pour chauffer
1545 directement et leur donner l'électricité, et au global, ça aurait été très complexe, il aurait fallu qu'il y ait des échanges d'argent, tout ça.

1550 Ça a tombé à l'eau pour des raisons, je pourrais décrire, mesquines d'entreprises, de protection de territoire, de protection de juridiction, et la "real politic", c'est ça.

1555 Et je pense qu'on se doit maintenant, dans le contexte actuel, compte tenu de ça, de balayer devant sa maison et la rue sera propre. Je ne pense pas qu'on puisse être à ce point naïf pour penser qu'on est capable de faire fonctionner un système comme ça si les entreprises, dans le marché normal, ne sont pas elles-mêmes intéressées à le faire.

1560 Bon, vous dites, avec l'Ontario, on a déjà des échanges avec l'Ontario, et tant mieux si l'électricité qu'on peut leur vendre, le surplus qu'on peut leur vendre leur permet de fermer certaines centrales thermiques au charbon, idéalement, pendant un certain temps, tout le monde y gagne.

Mais de planifier sur cette base-là, et de dire, au Québec, rentrons du gaz à tour de bras, ça nous permettra de vendre de l'électricité pour le plus grand bien de la région sinon de la planète, je crois que c'est un concept qui est effectivement fumeux, qui n'est pas faisable dans le contexte de la "real politic".

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1570 **PAR M. DENIS L'HOMME:**

Par ailleurs, et je pense que c'est important ça aussi, ce faisant, même si les conditions que je viens de décrire s'appliquaient, le Québec se fragiliserait sur le plan de la sécurité des approvisionnements, en dépendant, en se mettant beaucoup plus dépendant d'une source importée que de ses sources autochtones.

1575

À moins que dans le grand concept, on nous garantisse un approvisionnement, et ça devient archi-compliqué, difficile et infaisable quant à moi.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et à votre avis bien informé, est-ce que le Québec se fragiliserait, ne se fragilise pas en misant pour sa sécurité énergétique sur une marge, une réserve d'hydraulicité qui correspond à X térawattheures, etc., qui est assujettie, comme je dis toujours, aux aléas de la pluviométrie.

1585

Est-ce que c'est plus sûr, ça, et j'aimerais mettre la question dans son contexte, étant donné la fragilité, en fait c'est pratiquement au-delà de la danse de la pluie, s'il pleut pas il pleut pas, ça nous est arrivé avant l'an 2003, les aléas du climat étant ce qu'ils sont, quand ça arrive et nous n'avons pas de réserve ou de marge de sécurité non hydraulique qu'on pourrait utiliser, il y a des gens qui proposent même d'avoir des centrales thermiques en boules à mites, au cas où. Et puis là, on va démarrer le démarreur.

1590

Est-ce que les aléas du climat sont plus sûrs que la possibilité d'un coup d'État en Algérie qui enlève monsieur Bouteflika, et puis on a à négocier avec un nouveau colonel.

1595

Je le sais pas, je vous pose la question.

PAR M. DENIS L'HOMME:

1600 Bon, il y a pas de réponse oui-non, il y a cinquante pour cent (50 %). Parce qu'on compare un contexte politique à un contexte d'hydraulicité.

1605 Mais je voudrais quand même préciser un élément sur l'hydraulicité. Je suis pas hydraulicien, c'est pas mon domaine, mais j'ai quand même côtoyé, pendant assez longtemps, des gens d'Hydro-Québec, les planificateurs d'Hydro-Québec pour en avoir absorbé, par osmose sinon autrement, certains concepts.

D'une part, vous semblez, et je ne suis pas sûr que je partage votre point de vue, associer directement la pénurie appréhendée ou approchée d'électricité, qui avait semble-t-il suscité l'urgence du projet Le Suroît, à une question d'hydraulicité.

1610

Je pense que c'était plutôt le fait que le Québec n'avait rien construit, en matière de centrales hydroélectriques, à peu près pour les dix (10) années précédentes. C'était pas nécessairement l'hydraulicité.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire le manque d'équipement qui rencontre une réduction de précipitations, bien, pourrait créer...

1620 **PAR M. DENIS L'HOMME:**

Oui, mais si on combine les deux (2), évidemment.

1625 La question de l'hydraulicité, bon, c'est un phénomène aléatoire, c'est sûr, mais qui est quand même assez bien compris.

1630 C'est arrivé une fois, à ma connaissance, où effectivement les barrages se sont retrouvés à des niveaux critiques. Mais je pense que l'Hydro s'est ajustée à ça et ses marges de manœuvre et ses marges, oui, ses marges de manœuvre, ses marges de sécurité, plutôt, se sont accrues pour tenir compte de ça.

1635 D'autre part, ce que je lis et j'entends, concernant les effets à venir des changements climatiques, c'est une pluviométrie plus élevée dans les latitudes nordiques, ce qui nous avantagerait sur ce plan-là, je suis pas sûr que je suis en train de souhaiter d'avoir beaucoup plus de pluie encore au Québec, mais il reste que les prévisions sont à ce sujet-là, à cet effet-là.

1640 Alors moi, je n'ai pas d'inquiétude particulière, et je ne crois pas que le Québec, en se mettant davantage, en dépendant davantage de ses ressources hydroélectriques, se fragilise sur le plan de la disponibilité d'énergie au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 Il est vrai, monsieur L'Homme a raison, que les changements climatiques, selon les pires scénarios, favoriseraient toujours le Canada et le Nord, en matière de précipitations et de prolongation de la saison agricole.

Il y a des Européens qui comprennent pas pourquoi on s'énerve ici. Mais tout ça, c'est une autre histoire.

1650 Monsieur Waaub, vous avez une question.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1655 Oui. En fait je voulais, d'après votre expérience justement, voir qu'est-ce que vous pensez du réalisme de découverte d'un gaz québécois, et s'il y a du gaz québécois, qu'est-ce que vous préconisez de faire avec.

PAR M. DENIS L'HOMME:

1660 Bien, si on était effectivement assez chanceux pour trouver du gaz naturel au Québec, bien, c'est sûr qu'il faudrait le mettre en valeur, il faudrait le mettre en valeur dans le marché qui se présenterait à ce moment-là.

1665 C'est un gaz, les bassins propices sont en Gaspésie, on pourrait sans doute l'utiliser dans ces régions-là pour remplacer justement le pétrole puisque les gazoducs ne se rendent pas dans cette région-là. Ce serait une façon de le valoriser.

1670 Mais on ne connaît pas sa qualité, ses quantités; on est encore, depuis quarante (40) ans, à espérer effectivement qu'il y aurait des découvertes commercialisables. Ça reste encore un souhait.

Mais certainement qu'il faudrait l'utiliser plutôt que du gaz venant d'ailleurs, si tant est qu'il y a un marché pour le gaz au Québec, tout de même.

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1680 Écoutez, la Commission a l'intention de poser une question claire à Hydro-Québec, pour avoir une réponse claire quant à sa vision du rôle du gaz naturel et de la complémentarité ou de l'absence de complémentarité entre ces formes d'énergie dans sa propre vision stratégique et à la lumière de son rôle au Québec.

1685 Alors je vous invite à prendre connaissance de la réponse, quand on va la recevoir, et de la commenter à loisir si vous estimez le commentaire utile à la Commission.

Monsieur L'Homme, très apprécié.

PAR M. DENIS L'HOMME:

1690 Monsieur le Président, je vais vous demander votre patience pour une minute de plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Oui, allez-y.

PAR M. DENIS L'HOMME:

1700 En utilisant une technique qui était chère au général de Gaulle, pour apporter une précision qui m'apparaît importante. Vous ne m'avez pas posé la question mais si vous me l'aviez posée, voici ce que j'aurais répondu!

1705 Et la question que vous auriez pu me poser, si effectivement, j'avais déjà affirmé qu'un terminal méthanier au Québec contribuerait à accroître la sécurité des approvisionnements. Alors ma réponse, c'est oui.

1710 Dans le cadre de l'audience du BAPE sur le projet pilote de l'Arctique, projet qui proposait transporter du gaz de l'Arctique canadien vers Gros-Cacouna, j'ai tenu les propos qui m'ont été attribués par le porte-parole de Rabaska lors de la période de questions et pour laquelle j'avais plutôt mal réagi, je m'en excuse auprès de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 Et c'est pour ça qu'on n'est pas revenu sur la question.

PAR M. DENIS L'HOMME:

1720 Mais c'était il y a vingt-cinq (25) ans, monsieur le Président, et il y a vingt-cinq (25) ans, le contexte était très différent; différent notamment à cause de la déréglementation des marchés du gaz naturel et l'avènement de l'ALENA.

Le porte-parole de Rabaska a lui-même illustré ce changement de contexte avec son image de la bulle de gaz devenue saucisse de gaz, vous vous souviendrez.

1725 Il est utile de revoir ce qu'affirmait l'Office national de l'énergie dans son rapport "Le gaz naturel au Canada, besoins et approvisionnements pour la période 1975-1995". C'est le contexte qui dictait les positions du ministère à ce moment-là. Alors je cite:

1730 "Selon ces prévisions, même si toutes les exportations de gaz étaient supprimées, la demande canadienne ne pourra être satisfaite après 1984 sans l'apport de volumes importants de gaz provenant des zones frontalières. De plus, si la production de gaz naturel des régions actuellement productrices ne se développe pas significativement, l'Office prévoit une insuffisance des approvisionnements dès 1979 et cela, même si les exportations sont arrêtées."

1735 On est loin de la situation qui prévaut présentement.

1740 Enfin, et je termine là-dessus, des individus comme les institutions non seulement peuvent mais doivent évoluer avec le contexte de la société et ses valeurs. Dois-je rappeler à ce propos qu'à la même époque, la fin des années soixante-dix, les ténors du Parti Québécois arguaient que l'avenir énergétique et technologique du Québec passait par l'implantation d'un chapelet de centrales nucléaires le long du Saint-Laurent.

1745 En fait, le plan de développement d'Hydro-Québec de la fin des années soixante-dix comportait trente (30) centrales nucléaires. Ce sont ces mêmes personnes, qui une fois au pouvoir, ont retiré les centrales nucléaires des cartons d'Hydro-Québec. Je ne crois pas qu'ils se soient discrédités pour autant aux yeux de la population; au contraire, la population leur a su gré d'avoir eu le courage de faire le virage à cent quatre-vingts degrés (180⁰) que le contexte et l'opinion publique exigeaient.

1750 Ce rappel, par le porte-parole de Rabaska, de mes propos d'il y a vingt-cinq (25) ans, ne pouvait avoir d'autres objectifs que de me discréditer aux yeux de votre Commission. Elle n'avait rien à voir avec les questions que je posais. Je suis confiant que la Commission considérera comme impertinente, pour ne pas dire méprisante, la remarque du porte-parole de Rabaska à ce sujet.

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1760 Alors je vous invite à retenir ces propos. Évidemment, la Commission, notre approche est toute autre par rapport à ça et de toute façon, j'espère que vous l'avez noté, toutes les questions que la Commission pose ont pour but d'apporter l'éclairage le plus large possible et non pas de mettre en défi quiconque, que ce soit un citoyen, un organisme, l'initiateur du projet, et en ce sens-là, votre mise au point est reçue.

1765 Et avec quelques tendres pensées à la mémoire du général de Gaulle, digne fils de France, vous avez gagné une pause!

PAR M. DENIS L'HOMME:

Merci, monsieur le Président.

1770

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1775

**REPRISE DE LA SÉANCE
BERTRAND CRÊTE**

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place!

J'invite monsieur Bertrand Crête, s'il vous plaît. Monsieur Crête.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

1785

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Vous avez commencé l'après-midi avec un ex-maire, j'espère que vous allez continuer avec un autre ex-maire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Ah, ça nous fait plaisir.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

1795

Alors mon nom est Bertrand Crête, je demeure à 16, rue Bolduc à Lévis. J'ai fait des études de CGA, j'ai étudié en développement économique à l'Université d'Oklahoma, et en immobilier, j'ai mon fellow en immeuble, mon FRI de l'Institut canadien de l'immeuble. C'est pourquoi je vais vous traiter du site de Ville-Guay pour l'implantation du parc de Rabaska; et la deuxième partie sera pointée un peu sur l'immobilier.

1800

Je vais vous référer aux documents des audiences publiques du BAPE de 1979 sur le projet TCPL, TransCanada PipeLines, qui est un dossier similaire et presque à la même adresse.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3)

1805

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe)

C'est-à-dire les propriétaires des chalets qui avaient été expropriés.

1810

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, troisième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, recommandation)

1815

"Ainsi à l'intérieur des trois cent douze (312) acres ou moins – ce sont les terrains qui avaient été expropriés par la Société Inter-Port – une partie pourrait..."

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, recommandation)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, milieu du dernier paragraphe, "... des convoyeurs.")

1820 Alors pourquoi la situation a changé, est-ce que c'est parce que monsieur Cadrin a acquis une propriété d'un million trois cent cinquante mille pieds carrés (1 350 000 pi²) en bordure du fleuve, près du site, je me le demande. Si j'avais été un de ses élèves à ce moment-là, je serais désappointé de voir sa tournure d'événement.

1825 Je suis en faveur du choix du site de Rabaska. D'ailleurs, comme je vous disais, en 79, on pilotait le dossier et on a demandé à TransCanada PipeLines de modifier le projet, mais il était trop tard, et il y a eu des délais, la demande d'approbation au BAPE pour TCPL est devenue caduque, et le projet a été retiré.

1830 Je vous transmets donc des extraits des études réalisées en 1976, soit au moment où on annonçait, à tous les six (6) mois, des usines nécessitant une infrastructure portuaire. Dans l'aluminium, on se souvient de Loralco qui est à Portneuf, l'amiante, des usines de bouletage d'acier, ainsi même que le gaz naturel liquéfié dans le dossier TransCanada PipeLines. Et selon le MDEIE, qui était le ministère, antérieurement le ministère de l'Industrie et du Commerce...

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Développement économique, Industriel et autre chose.

1840

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

C'est ça. Alors ils m'ont informé que les études qui avaient été faites à ce moment-là par l'OPDQ et par les consultants étaient toujours de mise, et que si un projet se présentait, ils tiendraient compte des études.

1845

Il y a rien qui a été changé sur le territoire, alors les qualifications qui avaient été données par les différents ministères sont considérées comme toujours valables. Et je vous réfère au tableau qui avait été exécuté à ce moment-là pour le site de l'aluminerie, interministériel, alors c'était le MIC, OPDQ, Hydro-Québec, le consultant Lalonde, Valois pour l'aspect économique, le ministère d'Agriculture du Canada, Agriculture du Québec, ministère des Ressources naturelles et la Société de protection de l'environnement.

1850

1855 Sur six (6) sites qui avaient été étudiés à ce moment-là, deux (2) ont été retirés parce qu'au tout départ, ils ne rencontraient pas, très peu de critères favorables, alors c'était ruisseau Beaumont et pointe Saint-Michel. Les quatre (4) finalistes étaient Saint-Augustin, Saint-Nicolas, Lauzon, Ville-Guay. Et le premier a été Ville-Guay, le deuxième Lauzon, Ville-Guay avec seize (16) points, c'est celui-là qui en avait le moins d'effets défavorables, Lauzon dix-sept (17), Saint-Nicolas vingt-quatre (24) et Saint-Augustin trente et un (31).

1860 Autre étude de Redma Pluram, qui déterminait presque exactement le site où est-ce que Rabaska veut aller, entre la 132 et l'autoroute 20. Je croirais pas qu'il y avait autant de précisions à ce moment-là pour localiser un site.

 Pour ce qui est de l'immobilier.

1865

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, premier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du premier paragraphe)

1870 Ayant accès à la Chambre immobilière, j'ai sorti quelques chiffres pour Lauzon et Beaumont.

 D'octobre 2005 à octobre 2006, résidences unifamiliales, quatre-vingt mille piastres (80 000 \$) et plus, Lauzon, cinquante-deux (52) ventes. Prix demandé, neuf millions cinquante et un mille cent (9 051 100 \$); évaluation municipale, huit millions zéro vingt-quatre deux cent quatre-vingt-quinze (8 024 295 \$); prix de vente, six millions cinq cent trente-huit (6 538 000 \$). On demandait trente-huit pour cent (38 %) de plus que l'évaluation et les ventes se sont conclues à dix-neuf pour cent (19 %) de plus que l'évaluation.

1880 Si on regarde Beaumont, dix-sept (17) ventes pour la même période, des maisons de quatre-vingt mille (80 000 \$) et plus. Prix demandé, trois millions six cent soixante-six mille quatre cents (3 666 400 \$); évaluation municipale, deux millions quatre cent soixante-dix-neuf six cents (2 479 600 \$); prix de vente, trois millions quatre cent mille (3 400 000 \$). On demandait soixante-huit pour cent (68 %) de plus que l'évaluation municipale et les ventes se sont conclues à trente-sept pour cent (37 %) de plus que celle-ci.

1885

 De plus, le maire de Beaumont, monsieur André Goulet, dans le journal du 17 novembre 2006, à la page 12, et je le cite:

1890 "Depuis 2004, trois (3) développements résidentiels sont en attente et le manque d'eau freine le développement de la municipalité. De trente-cinq (35) à quarante (40) nouvelles constructions auraient été perdues depuis cette date."

 Alors ça, c'est en 2006, novembre 2006, alors le projet Rabaska était dans l'air à ce moment-là. Où est donc l'effet négatif de Rabaska.

1895

 En conclusion, la réalisation du projet Rabaska assurerait un approvisionnement accru en gaz naturel par l'entremise du gaz naturel liquéfié au Québec, et améliorerait la sécurité d'approvisionnement. Parce qu'on dépend toujours de l'Ouest, actuellement.

1900

Même si cet accroissement n'assure pas nécessairement une baisse du prix du gaz de façon significative – j'ai rien pour le prouver – il réduirait au moins notre dépendance de l'Ouest canadien et créerait une intégration de ce marché.

1905 Il y a plus de vingt-cinq (25) ans que l'on parle de l'exploitation du gisement de gaz dans l'Arctique, et un jour pas tellement loin, ce sera une réalité et Rabaska pourrait être le terminal pour cette nouvelle source d'approvisionnement.

1910 Enfin, j'ose croire que la cryogénie, cette récupération du froid comme énergie, pourrait devenir une industrie satellite dans plusieurs domaines, que ce soit laboratoire scientifique, monsieur a fait une démonstration tout à l'heure, la congélation alimentaire, lors du projet Rabaska, Frito-Lay était intéressée, ou le broyage de matières solides, à ce moment-là il y avait des problèmes de pneus et c'est une chose qu'on pouvait regarder, le concassage des pneus et même du métal pour pouvoir le recycler. Ces activités de récupération pourraient créer de
1915 nouveaux emplois dans un secteur nouveau à l'économie.

Je voudrais ouvrir une parenthèse sur le sujet qui a été traité tout à l'heure sur le tourisme. Le touriste ne cherche pas toujours des cartes postales.

1920 J'ai eu deux (2) expériences, je ne suis pas compétent dans le tourisme, mais lorsque j'étais commissaire industriel, et la deuxième expérience est dans le projet Québec 84, nous avions un kiosque à Québec, l'édifice du CN, on y donnait des renseignements, on avait des limousines à la disposition des visiteurs, et puis les seules demandes qu'on a eues, ça a été visite d'Ultramar, visite de Davie, Boulangerie Samson, Brochu-Lafleur.

1925 Alors pour des raisons de sécurité, c'était impossible de coordonner les visites, alors ce qu'on faisait, c'était que pour des visites de professionnels, et non de touristes, on prenait des rendez-vous, des arrangements avec les compagnies, et puis on visitait. Alors le touriste, c'est pas juste des cartes postales qu'il désire.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1935

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

Merci beaucoup, monsieur.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie, merci beaucoup, monsieur Crête.

Monsieur Paré, vous avez une question.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1945

Oui. Je dirais, peut-être comme préambule, monsieur Crête, tout en vous remerciant d'avoir fait l'historique d'une situation qui remonte dans le temps, qu'au moment où les affectations industrialo-portuaires ont été envisagées dans ce secteur-là, il y a des considérations environnementales dont on ne tenait pas compte à l'époque, il n'existait pas non plus de zonage agricole.

1950

Vous savez d'ailleurs que la zone où seraient installés les réservoirs éventuellement de Rabaska n'est que virtuelle sur le plan industrialo-portuaire, dans la mesure où ça prendrait une décision à caractère judiciaire ou quasi judiciaire, celle de la CPTAQ, ça je vous apprends rien, vous êtes dans le domaine immobilier, pour rendre le projet possible.

1955

Il faudrait aussi, pour permettre d'installer des entreprises susceptibles de profiter de la chaîne du froid, dans une distance comparable à celle dont nous a parlé notre interlocuteur de tout à l'heure, dézoner encore plus de territoire agricole.

1960

Est-ce que tout ça, c'est pas des facteurs qui représentent des obstacles ou des délais presque insurmontables pour la réalisation d'un tel projet.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

1965

Bien, il peut y avoir des demandes de dézoning, je parle pas au nom de la Ville mais il y a quand même des dézonages qui peuvent se demander. La Ville décidera, à ce moment-là.

1970

À l'heure actuelle, il y a quand même une grande partie qui est industrielle. Et puis pour ce qui est pour la perte du froid, on a eu le même problème avec l'incinérateur à Lévis, pour la perte de la chaleur, à ce moment-là, qu'on pouvait pas installer, récupérer la chaleur; on aurait eu à ce moment-là la Buanderie provinciale communautaire pour les hôpitaux à Lévis, mais étant donné qu'on avait seulement un four, il y avait pas de sécurité d'approvisionnement, alors quand ils font le "shutdown", ça arrête.

1975

Pour ce qui est de votre introduction, vous dites que les normes de l'environnement ne sont pas les mêmes, et je crois que les mêmes promoteurs en tiennent compte, parce que les projets ne se présentent pas de la même manière non plus. Les projets se présentent en conformité avec les modifications que tous les ministères – les promoteurs évoluent avec les changements qui se font dans les ministères, et les exigences.

1980

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1985

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

Alors le projet TCPL n'était pas présenté du tout de la même manière que celui-là de Rabaska aujourd'hui.

1990

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1995

Alors merci beaucoup, monsieur Crête. Et je profite de l'occasion pour vous dire que la Commission reçoit les positions et les opinions, les avis des citoyens sur la base de la présomption que tout se fait de bonne foi et au nom de l'engagement citoyen désintéressé. Donc les motifs profonds des positions – mais on a bien reçu votre présentation, et la Commission vous en remercie.

2000

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

Merci beaucoup.

2005

LOUISE MARANDA

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

Madame Louise Maranda.

2015

Et avant, j'aimerais revenir à un échange qu'on a eu hier, vous savez, après la séance d'hier soir, on continue à réfléchir, vous voyez, vous nous donnez de quoi réfléchir même après la séance, et j'ai pensé à l'échange qu'on a eu, que j'ai eu personnellement avec monsieur Gaudreault et par la suite monsieur St-Laurent concernant, est-ce que le principe de la précaution est utilisé pour arrêter un projet, et monsieur St-Laurent a raison de dire, bien, le projet du CHUM, c'est vrai, mais à vrai dire, je pensais plutôt en termes des projets genre raffinerie, usine de chimiosynthèse, centrale nucléaire, etc., etc.

2020

2025

Et je dois vous avouer, je partage ça avec vous, que les Européens par exemple, la Finlande est en train de construire des réacteurs nucléaires de très grand gabarit; des années après le principe de la précaution, la France n'a pas renoncé au traitement des déchets nucléaires, malgré les références répétées au principe dans les discours des chefs d'État et des fonctionnaires de la Commission européenne; l'indépendance de l'Europe sur la chaîne nucléaire, à quatre-vingts pour cent (80 %) peut-être en France, n'a pas changé.

2030

Et je dois vous dire aussi que les Européens, ils s'érigent souvent en donneurs de leçons au Canada et au Québec, et force est de constater que l'assiette énergétique du Canada est parmi les plus équilibrées au monde, en termes de présence importante d'énergie renouvelable.

2035

Alors c'est vrai qu'on évoque le principe de la précaution, c'est vrai que le CHUM – en fait, c'est parce que c'était le gros bon sens, quoi. On peut appeler ça aussi le principe de la précaution.

2040

Mais le rappel de monsieur St-Laurent est utile, et la réflexion de la Commission se fait toujours en disant, bon, ce principe, comment est-ce qu'on l'applique. Et notre réflexion avance là-dessus avec vous, et si vous avez des choses pertinentes à nous soumettre, ce serait quelque chose de très utile. Alors je ferme la parenthèse.

Madame Maranda, allez-y, on vous écoute.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2045

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Je présente mon mémoire, cet après-midi, en tant que citoyenne de Beaumont, parce que demain je vais me représenter devant vous pour la municipalité.

2050

Donc je réside à Beaumont depuis 1972, je suis une biologiste et j'ai enseigné. Puisque les gens relèvent des activités d'il y a vingt-cinq (25) ans, moi je vais vous dire qu'il y a vingt-cinq (25) ans, j'enseignais des cours comme survie de l'humanité, les grandes questions biologiques, et j'abordais avec mes étudiants des grands thèmes environnementaux comme le smog, les pluies acides, l'effet de serre et ainsi de suite.

2055

Et si on regarde la situation aujourd'hui, donc vingt-cinq-trente (25-30) ans plus tard, on voit que les problèmes environnementaux sont toujours là et même, dans certains cas, s'amplifient. Donc ce qui fait que la problématique environnementale est quand même une préoccupation très importante chez moi, et je vais m'attarder là-dessus avec d'autres points concernant le projet Rabaska.

2060

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je vous dis qu'on a pris note, évidemment, de votre mémoire, alors allez-y avec les points saillants, comme ça on peut avoir un échange utile.

2065

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2070

Donc le projet Rabaska et le développement durable. Donc on s'est doté d'un ministère du Développement durable, donc on doit s'attendre de la part d'un tel ministère qu'il réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs,

qui doit s'appuyer sur une vision à long terme, qui prend en compte le caractère indissociable, bien entendu, des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

2075 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, lecture du sixième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du quatrième paragraphe, "... inépuisable.")

2080 Et Gaz Métro est déjà impliquée dans le développement éolien. C'est une avenue possible.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, cinquième paragraphe, "un cadre...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du cinquième paragraphe, "... de décisions.")

2085 Et c'est ce que les citoyens de Beaumont ont fait en 2004, avec leur référendum.

2090 Le choix du site de Rabaska. Le promoteur a donné un mandat à la firme Roche qui a remis son rapport en février 2004. Vous avez mon texte sous les yeux, monsieur, est-ce que vous pouvez me lire en anglais les deux (2) phrases qui sont là, parce que mon anglais est très mauvais.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 À quelle page?

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2100 Bien moi, j'ai le résumé mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 C'est en bas de la page 4, c'est ça? Alors comme je suis président de commission tout usage, et ça me fait plaisir, alors:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, citations anglaises)

Ça va?

2110 **PAR Mme LOUISE MARANDA:**

Ça va. Et si je traduis, vous allez me dire si ma traduction est bonne, pour ceux qui ont pas trop compris!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe)

2115

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du premier paragraphe)

PAR LE PRÉSIDENT:

2120

Excellente traduction!

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2125

Elle est bonne? Donc ça veut dire que dans le mandat de Roche, il y avait pas la problématique population d'intégrée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, paragraphe 2)

2130

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du troisième paragraphe complet, "... leurs impacts.")

Donc le seul point qui était commun, c'était la population.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe complet, "Les recommandations...")

2135

FIN DE LA LECTURE (Page 6, milieu du cinquième paragraphe, "... de lobbying intensif.")

Après des élus municipaux et des milieux économiques. Trois (3) rencontres publiques avec les citoyens, qui se veulent rassurantes et desquelles les personnes sortent de plus en plus inquiètes.

2140

En parallèle, le promoteur ne lésine pas sur les moyens de communication: Publicité à grande échelle à la télévision, dans les journaux; distribution d'un document de quarante (40) pages à toutes les résidences de Lévis, Beaumont et île d'Orléans; sondage sur l'ensemble du territoire; les lignes ouvertes. Ceux qui étaient dans la région sont bien au courant.

2145

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, milieu du 5^e paragr., "des moyens de communication...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, milieu de la première ligne, "... à déménager.")

2150

On a vu qu'avec le sondage qui a été fait par la Coalition Rabat-Joie, ça monte à trente pour cent (30 %).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième ligne, "la Ville de Lévis...")

2155

FIN DE LA LECTURE (Page 7, milieu du deuxième paragraphe, "... des risques.")

2160 Il ne faut pas oublier également le risque encouru pour les populations riveraines lorsque le méthanier circulera à un kilomètre (1 km) et moins de la rive; ce sont ces familles qui devront vivre continuellement avec une épée de Damoclès sur la tête, car la probabilité des risques est toujours présente, et quand ce risque technologique se manifestera, il sera trop tard.

2165 Impact sur la sécurité. J'avais une définition, moi aussi, sur le principe de précaution, vous pourrez la lire, et dans ce principe de précaution, je vais juste lire la dernière phrase, "Si la preuve formelle d'un lien de cause à effet entre cette activité ou ce produit et les conséquences redoutées n'a pu être établie de manière irréfutable", bien, on l'utilise, ce principe de précaution.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, troisième paragraphe complet, "en septembre 2004...")

2170 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, deuxième ligne du dernier paragraphe, "... était touchée.")**

2175 Plus précisément, si on prend par exemple à Beaumont, il y a toujours un nombre plus élevé même de résidences, du côté de Beaumont ou Lévis, c'est pas mal semblable mais en tout cas, dépendant d'où on se place pour faire le deux point cinq kilomètres (2,5 km), il peut y avoir quelques petites variations.

2180 Il faut pas oublier la zone d'exclusion qui suit le méthanier dans la voie maritime, lorsqu'il circule. Des villages comme Saint-Laurent, Saint-Jean, Île-d'Orléans, seraient touchés.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, deuxième paragraphe)

2185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2185 Je vous invite d'accélérer, madame Maranda, pour nous permettre de vous poser quelques questions.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

Oui, je vais parler sur l'environnement et puis après, j'apporterai ma conclusion.

2190 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, cinquième paragraphe, "le gouvernement...")**

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 14)

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va démêler tous les calculs, là, pour le bien de tous.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2200 Mais c'est vrai, monsieur. Je vous ai donné la référence dans l'étude.

Tous ces gaz, qu'on parle du NO_x, CO₂, CH₄, COV, SO₂, donc tous les gaz qui peuvent causer du smog et des poussières libérées en quantités non négligeables, s'avèrent nocifs pour la santé humaine et l'environnement. Donc ça va augmenter les gaz à effet de serre, l'augmentation des pluies acides, l'augmentation du smog et des problèmes de santé.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, cinquième paragraphe, "tous ces gaz...")

FIN DE LA LECTURE (Page 17, fin du cinquième paragraphe)

2210 L'impact sur les activités récréotouristiques, le paysage, le patrimoine, ils sont là mais je passe par-dessus, j'arrive à ma conclusion, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Allez-y.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2220 Ce serait le seul terminal méthanier au monde situé aussi loin à l'intérieur d'un fleuve, un fleuve où la glace est présente le tiers de l'année.

Ce serait le seul terminal méthanier au monde traversé par trois (3) lignes à haute tension qui longent les réservoirs de GNL.

2225 Ce serait le seul terminal méthanier à présenter des lignes cryogéniques aussi longues, avec une pente aussi abrupte, qui doivent en plus traverser une route nationale.

2230 C'est aussi le seul terminal méthanier à avoir une zone résidentielle entre la jetée et les réservoirs de GNL.

Une voie maritime difficile pour la navigation, des conditions de marée, de glace, de vent, de brouillard sont des facteurs qui augmentent les risques d'accidents. Tous ces facteurs militent en défaveur du projet Rabaska.

2235 Je dis:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, "Conclusion")

2240 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 C'est la Commission qui vous remercie, madame Maranda. Et j'espère que vous n'en tiendrez pas rigueur du fait que la Commission a décliné l'invitation des Amis de la terre de France.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2250 Oui, je comprends.

PAR LE PRÉSIDENT:

Des questions?

2255 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui peut-être, rapidement.

2260 Vous dites évidemment, vous reconnaissez donc qu'il y aurait à envisager des alternatives pour répondre aux besoins énergétiques grandissants du Québec. Effectivement, je pense qu'il faut reconnaître que même si on ralentissait notre train de vie du jour au lendemain, on aurait encore d'énormes besoins d'énergie, ne serait-ce qu'à cause de la manière dont notre territoire est déjà développé.

2265 Mais j'aimerais vous amener sur le terrain du développement économique. Sachant qu'une ville, une région a aussi besoin d'activités économiques génératrices de biens, de services, de richesses, d'impôts et ainsi de suite, est-ce qu'il y a des pistes de développement que, comme citoyenne de Lévis ou de la région ici, vous voyez comme souhaitables de développer, si on doit renoncer à des projets du type Rabaska.

2270

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2275 Bon, des pistes, comme disait le monsieur qui a passé tout à l'heure, qui parlait de tourisme, donc la région où veut s'installer Rabaska, c'est une zone récréotouristique très importante, et il y aurait intérêt – vous disiez tout à l'heure que les gens allaient voir la famille, mais moi, je vis sur le bord de la route 132, et les gens ne circulent pas, c'est une route panoramique, les gens l'empruntent à partir de la sortie de la route Lallemand parce que le paysage commence à être très beau, et ils peuvent l'utiliser jusqu'à Gaspé, et ils se tanneront pas de regarder le paysage parce que c'est très beau.

2280

Donc ça veut dire que, par exemple toutes les infrastructures touristiques qui pourraient s'installer dans cette région-là seraient des sources d'emplois intéressantes, et aussi, toute industrie, si vous voulez, qui peut créer de l'emploi, mais qui défigure pas un paysage.

2285 Les gens ne sont pas, pas parce que par exemple, je vas défendre des valeurs
environnementales que je suis contre les valeurs économiques, au contraire. Les deux (2), je
pense qu'ils peuvent se marier très bien, mais dans le respect si vous voulez des valeurs, et en
ayant une vision, et pas une vision à court terme, une vision à long terme. Comment notre
milieu, on veut le développer, comment on veut le voir dans dix (10) ans, quinze (15) ans, trente
(30) ans. Ça, c'est important.

2290 Et c'est pas juste les gens du milieu qui doivent le voir, c'est aussi nos élus municipaux,
c'est aussi nos gouvernements qui doivent y aller sur un long terme.

2295 Si par exemple, les plaines d'Abraham, on les avait vendues, quand on voulait les vendre,
on voulait déjà faire du développement immobilier sur les plaines d'Abraham, pensez-vous que la
ville de Québec aurait le même charme aujourd'hui. Donc c'est ce qu'on voulait faire il y a un
certain temps.

2300 C'est sûr que ça fait longtemps, mais il faut faire attention aussi avec les rives du Saint-
Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2305 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, je peux pas résister à la tentation, vous voyez, je suis faible parfois.

2310 Je reçois votre prestation comme citoyenne, mais j'aimerais vous poser une question côté
municipal.

2315 Savez-vous pourquoi monsieur le maire de la Ville de Beaumont a exercé ses
prérogatives au sein du conseil de la MRC de Bellechasse en déclinant de voter contre, rendant
ainsi la décision par rapport au projet unanime.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

2320 Monsieur Samak, demain nous ferons une prestation devant vous pour la municipalité de
Beaumont, le maire de Beaumont sera présent, et je vous invite à lui poser directement la
question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 Voilà une excellente réponse! Merci beaucoup.

Oui, monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2330

Oui, Je voudrais revenir sur la question des paysages et de l'unicité du site.

Quels sont justement, à votre avis, les autres endroits sur le Saint-Laurent, entre Québec et beaucoup plus loin disons, qui pourraient être reconnus d'une valeur égale à celle du site.

2335

PAR Mme LOUISE MARANDA:

Est-ce que vous voulez dire pour aller vous promener en tant que touriste ou bien pour installer un port méthanier?

2340

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Non, non, comme qualité du paysage, qu'on retrouverait ou qu'on ne retrouverait pas ailleurs. Est-ce que c'est un site unique.

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on retrouverait ou on ne retrouverait pas?

2350

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Justement, c'est à vous à vous prononcer. Est-ce qu'on pourrait retrouver les mêmes caractéristiques, le paysage d'ici, ailleurs le long du Saint-Laurent.

2355

PAR Mme LOUISE MARANDA:

Monsieur Waaub, je vous dirais que promenez-vous le long de la rive du Saint-Laurent, et trouvez une municipalité qui est située complètement sur une falaise, sur une falaise qui domine le fleuve, et qui peut nous permettre d'avoir une vision des montagnes, de l'île d'Orléans, ainsi de suite. Je vous garantis que – il existe énormément de beaux sites, mais celui-ci est particulier parce qu'il est situé sur une falaise.

2360

Et les gens qui vivent sur la falaise, c'est différent que quand tu vis à la hauteur du fleuve. Par exemple, tout Beaumont est placé sur une falaise, et quand vous allez arriver vers Saint-Michel, vous arrivez au niveau du fleuve, Saint-Vallier également, Berthier, Montmagny, ainsi de suite.

2365

2370 Mais Beaumont, à vrai dire, Lévis est située sur une falaise mais il y a quand même une partie où les gens vivent à proximité, à la hauteur du fleuve. Mais Beaumont et tout, à partir de Ville-Guay, c'est sur la falaise. Et ça, c'est assez exceptionnel.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2375 Je voulais que vous puissiez le formuler clairement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Maranda.

2380

ROSAIRE ST-PIERRE

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

J'invite monsieur Rosaire St-Pierre.

2390 Et en le recevant, j'aimerais juste vous faire part d'une note que mon collègue, monsieur Paré, a partagé avec nous à propos du CHUM, à l'effet que le CHUM en question a été décliné, l'emplacement, par décision politique parce que le projet n'avait pas avancé au niveau de l'évaluation environnementale, audiences publiques, etc., etc. Alors voilà, je partage la pensée avec vous.

2395 Alors monsieur St-Pierre, bonsoir. Nous sommes heureux de vous avoir ce soir. Alors on vous écoute.

PAR M. ROSAIRE ST-PIERRE:

2400 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires!

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 4, milieu du deuxième paragraphe, "... toujours plaisir.")

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être vous ne l'avez pas recherché mais c'est bien mérité.

PAR M. ROSAIRE ST-PIERRE:

2410

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, milieu du deuxième paragraphe, "outre...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du premier paragraphe, "... et de citoyens.")

2415

On peut dire qu'à Beaumont, en été, la population double, avec les touristes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe, "alors comment...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

2420

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

Monsieur St-Pierre, merci beaucoup. La Commission vous est reconnaissante d'avoir pris le temps et mis l'effort pour venir partager ces pensées avec nous cet après-midi, merci beaucoup.

2430

J'aurais une question à vous poser. Lors de la première partie de l'audience, on a eu avec nous le représentant de Parcs Canada, qui est l'organisme qui relève d'Environnement Canada qui a la responsabilité de répondre à l'UNESCO à propos de Québec, étant classé site patrimonial du monde. Et on a posé la question clairement, est-ce qu'il y a incompatibilité que Parcs Canada voit entre le projet et la vocation de Québec comme site patrimonial mondial, et la réponse était clairement non, qu'il n'y a aucune incompatibilité, et qu'il ne voit pas du tout en quoi le projet éventuel pourrait être en contradiction avec la vocation de Québec en tant que site mondial reconnu par l'UNESCO.

2435

On a posé aussi certaines questions au ministère de la Culture à propos de l'île d'Orléans, nous n'avons pas encore identifié des contraintes d'ordre réglementaire, ou légal ou juridique, côté lois et règlements, qui pourraient justifier un rejet comme ça, en partant.

2440

Évidemment, la Commission pourrait toujours examiner les choses et l'opportunité des projets au-delà de ce que les règlements et lois permettent.

2445

Mais j'aimerais vous entendre là-dessus, qu'est-ce que vous pensez du fait que Parcs Canada ne voit pas de contradiction entre le projet et le statut de Québec comme site mondial par exemple.

PAR M. ROSAIRE ST-PIERRE:

2450

Que ça nuira pas au statut de Québec comme mondial?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Qu'en pensez-vous.

2455 **PAR M. ROSAIRE ST-PIERRE:**

Bien, tant qu'on l'aura pas vécu, c'est difficile de préciser qu'est-ce qui en est au juste.

2460 Parce que c'est une installation qui est nouvelle chez nous, et puis on connaît pas les conséquences. Mais on peut prévoir que, en tout cas pour nous, à Beaumont, on est sûr que ça va être une vraie calamité, parce que la population est une population agricole et touristique. Notre seule industrie, c'est le tourisme et puis l'agriculture.

2465 Alors croyez-vous que les touristes vont venir s'installer, en été, vont venir s'installer autour de ces installations-là, ou bien ils vont aller plus loin, à Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies.

2470 Alors c'est là qu'on prétend, nous autres, on va perdre notre principale industrie. Alors combien de personnel, combien de monde, d'emplois ça va nous faire perdre, à Beaumont.

2475 Ensuite de ça, Beaumont, il y a quantité de jeunes familles qui sont venues s'installer, comme j'ai dit, pour avoir une place tranquille pour élever leur famille, alors plusieurs, on entend parler, les gens entre eux autres, si ça s'en vient, nous autres on va se chercher une place pour aller ailleurs. Alors quels avantages que ça a pour Beaumont, cette installation-là.

Moi, j'en vois aucun avantage pour nous autres, personnellement, au point de vue rendement, au point de vue revenus, au point de vue industriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 D'accord.

Alors monsieur St-Pierre, très longue vie et bonne chance à vos dix (10) petits-enfants!

2485 **PAR M. ROSAIRE ST-PIERRE:**

Merci, on vous souhaite la même.

2490

INSPEC-SOL

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

Inspec-Sol, monsieur Denis Michaud.

2500

Monsieur Michaud, bonsoir, on vous écoute.

PAR M. DENIS MICHAUD:

2505

Bonjour monsieur le Commissaire. Je me présente, mon nom est Denis Michaud, je suis ingénieur civil et je suis résident de Lévis depuis trente (30) ans, dans le secteur Saint-Nicolas.

Je suis vice-président de la firme Inspec-Sol pour l'Est du Québec, à partir du bureau de Saint-Romuald.

2510

Le mémoire que je vous ai présenté est assez bref. D'autre part, vous noterez aussi que j'ai endossé le mémoire de la Société de développement économique dont je fais partie du conseil d'administration, et donc, il y avait beaucoup d'arguments qui étaient mentionnés dans ce mémoire.

2515

Au niveau de la firme Inspec-Sol, je vais quand même vous présenter un peu la firme, je l'ai formée à Saint-Romuald il y a vingt-cinq (25) ans, à partir de zéro, et maintenant, nous opérons des bureaux à Sainte-Foy, Thetford Mines, Rimouski et Matane.

2520

Nous regroupons présentement, dans la région de Lévis, une soixantaine d'employés dont des ingénieurs civils, des géologues, des ingénieurs géologues, des techniciens en génie civil et différentes professions reliées aussi au niveau de l'environnement.

2525

À Lévis, ça représente une masse salariale de deux point cinq millions de dollars (2,5 M\$), et les fournisseurs locaux représentent près de neuf cent mille dollars (900 000 \$) en achats et services.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, milieu du quatrième paragraphe, "l'expansion...")

FIN DE LA LECTURE (Fin de la première page)

2530

Mon intervention se fait surtout en termes de création et de maintien d'emplois. Présentement, dans les chantiers qui sont dans la région, style les travaux qui se font de huit cents millions (800 M\$) chez Ultramar, ça crée, ça maintient des emplois pour quatre-cinq (4-5) personnes de la région de Lévis, durant les travaux d'hiver, parce que les travaux de génie civil, bien, durant l'hiver, il y a un certain facteur saisonnier, donc ça crée maintenant ces travaux-là.

2535

2540 Pour ce qui est du projet Rabaska, bien, il y a beaucoup de travaux de génie civil relativement importants, comme la jetée qui requiert l'utilisation de pieux et de ponts sur chevalets qui va relier à la rive et à ligne cryogénique souterraine, qui va amener certaines excavations et probablement certains problèmes au niveau de stabilité de talus qu'il faudra résoudre durant les travaux; les bassins de rétention, les réservoirs, les bâtiments connexes, il y a dix-huit (18) bâtiments, et le gazoduc.

2545 Donc durant la période de construction, tel que mentionné par Rabaska, on prévoit des emplois, de cinq (500) à huit cents (800) emplois durant la période de 2007 à 2010.

2550 Dans notre domaine, ça implique la surveillance et le contrôle de la qualité durant la construction, donc l'utilisation de matériaux, les granulats qui vont être pris dans la région, donc l'analyse de ces granulats-là, ça se fait en laboratoire, il y a différents essais à surveiller, le béton, la qualité du béton qui devra être utilisé durant ces travaux-là, la compaction des sols.

Et ça peut amener des problématiques intéressantes en termes de recherche et développement.

2555 Je vais vous donner un exemple, dans le cas mettons des projets d'éoliennes qui se sont faits dernièrement à Baie-des-Sables, on était sur ce dossier-là, et le seul fait d'amener la grue qui était nécessaire pour monter les éoliennes, c'est terrible; la grue qu'on utilise à ce moment-là, c'est une grue de six cent cinquante tonnes (650 t). Ça prend, pour l'amener sur place en pièces détachées, ça prend quinze (15) remorques. Et un coup qu'elle est montée là, seulement le fait de la déplacer d'un site à l'autre, ça prend des chemins vraiment à toute épreuve. Une grue comme ça, qui se promènerait dans les chemins normaux, qu'on voit dans les rues, ça défoncerait les chemins.

2565 Donc ça nous a amenés, même en utilisant des géogrippes, qu'on utilise régulièrement pour renforcer les routes, bien, ça a défoncé les géogrippes. Ça amène des problématiques qu'on rencontre pas dans d'autres chantiers normaux, et ça a amené à développer des techniques pour réussir à transporter cette grue-là d'un endroit à l'autre.

2570 On a aussi une implication en termes d'environnement. Il y a certaines études environnementales, dans le projet de Rabaska, nous c'est plutôt au niveau de la décontamination des sols que l'on travaille, on a l'application des lois sur les milieux humides et principalement sur la décontamination des sols, style le dossier qu'on peut avoir, c'est toutes les propriétés d'Irving au Québec, c'est notre firme qui est le consultant principal pour faire l'analyse de ces travaux-là, et décontaminer tous leurs terrains. Un des premiers qu'on a fait, c'est le long du boulevard Champlain, l'année passée, c'est nous qui avons décontaminé tous ces terrains-là.

2575 Je pensais à quelque chose tout à l'heure, il y a un point, il s'en vient des gros chantiers dans la province de Québec, vous en avez entendu parler dernièrement que dans le nord, il va y avoir des débloquages de trois-quatre milliards (3 G\$-4 G\$), il y a des projets d'éoliennes qui vont

2580 se faire, le premier mille mégawatts (1000 MW) est pratiquement tout, les neuf (9) autres parcs
d'éoliennes qui vont se faire sont tous en Gaspésie, et dans le deuxième appel d'offres qui s'en
vient, pour le 15 mai l'année prochaine, pour deux mille mégawatts (2000 MW), sont pas
tellement dans la région de Québec. Nous, on travaille en préliminaire sur une vingtaine de parcs
d'éoliennes, ils sont tous situés en dehors.

2585

Les gros projets routiers qui s'en viennent, aussi, sont la route 175, à Dégelis, on a des
projets qui s'en viennent dans le Parc, ce qui veut dire aussi, c'est que les gens de la
construction, dans les gros projets qui s'en viennent dans les années futures, ça va impliquer des
déplacements et ça va impliquer aussi qu'il y a des gens qui vont être obligés de passer des
2590 semaines à l'extérieur, et puis qui seront pas nécessairement chez eux.

2590

On travaille avec les différentes générations, aujourd'hui, pour gérer le personnel. Moi, je
suis un baby-boomer, il y a des boomers, il y a les X et il y a les Y. Donc il y a la conciliation
aussi travail-famille. Donc à cinq heures moins quart (5 h - $\frac{1}{4}$), au bureau, ça part assez vite
2595 parce qu'il y a les enfants à aller chercher à la garderie, et ainsi de suite. Donc il faut tenir
compte des conditions de travail, il faut leur donner des conditions intéressantes, aux jeunes. Ils
le demandent, de toute façon.

2595

Et ça a pas été mentionné, je le sais pas, mais le projet Rabaska a ceci d'intéressant,
2600 c'est que les gens qui travaillent, de la région, bien, vont être chez eux le soir, ils auront pas
besoin de s'expatrier durant la semaine, partir le dimanche soir et revenir le vendredi. C'est un
aspect, ça vaut ce que ça vaut, mais n'empêche que dans la région immédiate de Québec, il y en
a pas des tonnes de gros projets comme Rabaska va offrir, dans le courant des prochaines
années.

2600

2605

Et il y a des jeunes, vous en avez entendu un tout à l'heure, ils sont inquiets, bien, pas
inquiets, mais ils veulent participer aux travaux, à l'économie, au développement économique.

Alors je fais partie du comité d'investissement, où on administre trois (3) fonds pour un
2610 million de dollars (1 M\$) par année, le fonds local d'investissement, le fonds jeunes promoteurs et
le fonds d'économie sociale. Il y a beaucoup de jeunes qui viennent nous voir, et puis qu'on aide
aussi à démarrer des petites entreprises, et autant il y en a, des jeunes, qu'au point de vue
travail, voudraient qu'on leur donne tout ça dans la bouche, autant il y en a un bon groupe qui
veulent travailler et qui sont imaginatifs en termes d'aller de l'avant et de former des jeunes
2615 entreprises.

2615

Donc moi, je suis un créateur d'emplois, j'ai créé des emplois il y a vingt-cinq (25) ans,
j'en ai soixante (60) ici, et quand je vois des jeunes qui nous présentent des projets comme ça, à
la Société de développement économique, c'est intéressant de les encourager.

2620

Je fais aussi partie du conseil d'administration du cégep Lévis-Lauzon. Encore là, on a deux (2) centres de transfert technologique en robotique industrielle et en biotechnologie. Encore là, au niveau des débouchés pour les jeunes, c'est des choses qui nous intéressent beaucoup.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2630 **PAR M. DENIS MICHAUD:**

Donc compte tenu de l'ampleur du projet, nous croyons que ce genre de travail là, dans une firme semblable comme la nôtre, je veux pas dire que c'est nous, et j'ai pas de mandat encore avec Rabaska, j'en ai pas, ça peut représenter une dizaine d'emplois durant trente (30) ans; c'est notre évaluation du type de travail que ça peut donner, sur les cinq (500) à huit cents (800) qui sont prévus dans le dossier.

Et d'ailleurs, les partenaires de Rabaska se sont engagés formellement auprès de la collectivité à générer le plus de retombées économiques possible pour la région en privilégiant l'embauche de travailleurs locaux, tant lors de la construction que de l'exploitation du terminal.

2640

C'est un engagement de Rabaska, et je crois que c'est très louable pour le maintien et la création d'emplois dans la région.

Donc nous, pour Inspec-Sol, on appuie fortement le projet Rabaska, du point de vue économique et retombées locales.

2645

On n'a pas du tout regardé, j'ai pas fait d'étude, on n'a pas épluché les autres dossiers environnementaux et ainsi de suite. Moi, je m'en tiens strictement à la création d'emplois, et c'est pour ça que nous appuyons le projet Rabaska.

2650

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2655 Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Est-ce que vous pensez que certaines entreprises qui sont situées dans des régions périphériques à la Capitale nationale puissent agir de façon compétitive sur les mandats qui seraient donnés par Rabaska.

2660

PAR M. DENIS MICHAUD:

2665 Il va y avoir probablement...

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2670 Et rafler, on pourrait dire, le magot au nez, à la barbe des Lévisiens.

PAR M. DENIS MICHAUD:

2675 Rabaska, c'est énorme, c'est gros. Des installations portuaires de cent millions (100 M\$), il s'en est jamais fait au Québec. Quand il y a eu des ports et tout ça, c'est sûr que ça va être des gros joueurs, qui vont peut-être avoir le "front", mais il va y avoir de la sous-traitance et du travail local, qui va se donner localement.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2680 Mais ça, c'est pour trois (3) ans.

PAR M. DENIS MICHAUD:

2685 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Après, ça ressemblera à votre propre entreprise, soixante-soixante-dix (60-70) employés.

2690 **PAR M. DENIS MICHAUD:**

2695 Il y a des emplois de qualité, et puis ces gens-là, je pense que j'ai déjà entendu mentionner en quelque part que peut-être, ils peuvent venir de l'extérieur, quelque chose comme ça. Mais ils vont s'acheter une maison et puis ils vont peut-être s'installer, et ils vont devenir payeurs de taxes.

Un peu comme plusieurs de mes employés, j'ai engagé une couple d'ingénieurs qui venaient de Sherbrooke, Montréal, qui se sont tous installés, ça a adonné qu'ils se sont tous acheté une maison sur la rive sud. Donc ils contribuent à payer des taxes.

2700

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2705 Je suis curieux juste à savoir quelque chose.

Pour Baie-des-Sables, vous montez les pales à l'horizontale, par terre, ou à la verticale?

PAR M. DENIS MICHAUD:

2710 Bien disons qu'elles sont mises une par une avec la grue, justement. Mais la grue, c'est terrible, le poids; on parle de six mille cinq cents (6500) kPa, c'est énorme.

Et il va y avoir probablement des problématiques qui vont se développer lors des travaux ici, aussi. Ce sera pas – surtout le quai, il va falloir être ingénieux.

2715

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas démuni de défi, c'est clair.

2720

Merci beaucoup, monsieur Michaud.

LUC ARCHAMBAULT

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Luc Archambault. Et par la suite, on aura la rectification des faits s'il y a lieu.

2730

Alors on a évidemment lu votre mémoire, allez-y rapidement avec les points les plus saillants.

2735

Et étant donné, connaissant l'historique, je vous invite à mesurer les propos que vous pourrez utiliser, parce que dans une commission, je le dis parfois, devant une commission du BAPE, on est tous responsable des termes que l'on utilise, un par rapport aux autres, ça s'applique à tout le monde.

2740

Allez-y, on vous écoute avec joie.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

2745

Vous avez posé des questions aux autres personnes qui se sont présentées. Est-ce qu'il serait possible que je puisse donner mon avis, enfin vous communiquer des réponses éventuelles auxquelles...

PAR LE PRÉSIDENT:

2750 Vous avez jusqu'à dix (10) minutes qui vous appartiennent, après, si on a des questions à vous poser...

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

2755 Si vous me permettez de réagir à ça, il faudrait pas que ce soit comptabilisé dans les minutes que j'ai.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 Non, non. C'est-à-dire le tout, pour nous, ça va être dans l'espace de vingt (20) minutes, de préférence. Alors ça vous appartient de gérer ça.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

2765 Je vais passer outre.

2770 Alors voilà le topo! Ce que j'envisage, comment la décision s'est prise pour décider du site à Rabaska, alors moi, je suis à la tête d'un empire, je regarde la carte de l'est américain et demande à mes ingénieurs, c'est où qu'il s'arrête, le pipeline de gaz. Alors bon, on regarde la carte, il s'arrête là, bon.

2775 Alors c'est tout près du fleuve, alors bingo, "goodbye Charlie Brown", c'est bien là que s'installera notre port terminal méthanier. Alors on fait un gros plan sur la carte, s'il vous plaît, le gros plan est tellement rapproché qu'on voit tout Beaumont, le fleuve en haut, mais on voit pas l'île d'Orléans.

2780 De toute façon, moi qui suis à la tête de cet empire, j'ai jamais mis les pieds à Québec, tout ce que je vois, c'est qu'à part la côte est des États-Unis, qui ne veut plus entendre parler de ports et terminaux méthaniers, c'est le grand estuaire du fleuve Saint-Laurent, au bout, avant que le pont ne barre la route, c'est justement là que se trouve la fin du pipeline, c'est là qu'il faut que soit notre Rabaska.

2785 Arrangez-vous avec ça, vous me direz quand ce sera fait, et puis sûr, j'irai faire un tour quand ce sera terminé, je passerai au-dessus en avion. Voilà à peu près comment, me semble-t-il, s'est choisi initialement le site de Beaumont. Dans une tour à bureaux à Hambourg, ou Toronto, Montréal, ou dans un building du 23, rue Philibert Delorme, à Paris. C'est aussi simple que ça.

Le reste, l'exiguïté du fleuve, l'île d'Orléans, la zone récréotouristique, ce ne sont que des détails d'intendance.

2790 Alors quoi, vous vous êtes fait mettre dehors de Beaumont? Dehors? On va choisir quelqu'un, un meilleur, et à toi l'honneur, cette fois-là, manque pas ton coup.

 Alors le monsieur était pas content. L'autre monsieur qui prend la balle au vol ne fait que déplacer de plus ou moins cinq cents mètres (500 m) les installations, et tout le reste n'est que de
2795 l'entêtement, du réchauffé.

 Le parti pris de la proximité du pipeline prévaut en dépit de tout. On s'entête, on recommence avec un autre vendeur. Entre-temps, on aura reconnu avoir erré, en pensant que c'était une formalité de s'offrir une petite municipalité sans défense. On a pris donc le temps de
2800 faire les choses en grand, rien n'a été laissé au hasard.

 Un certain milieu des affaires a été habilement mobilisé, et puis on en est là.

 Alors je suis pas seul à présenter un mémoire, il y en a six cent vingt-sept (627), je crois,
2805 qui ont été présentés, chacun de ces mémoires fait partie d'un tout, chacun traite d'une partie de la question. Alors ces différentes composantes sont entre autres les impacts économiques, impacts récréotouristiques et environnementaux, la dangerosité, la navigabilité du fleuve, etc.

 Tout cela est abondamment présenté et documenté par des personnes très crédibles, je
2810 choisis de traiter de ces questions qui ont été moins abordées.

 Elles pourront, d'un premier abord, sembler excentriques, en dehors du centre, et je vous dirai, peut-être que c'est normal, ça vient d'un artiste, alors c'est un original, c'est excentrique, mais je parle d'excentrique dans le sens d'en dehors du centre, et il faut considérer que ce qui est
2815 parfois en dehors du centre est très important.

 Bon moi, je suis un tourneur, je fais de la céramique, et quand on veut tourner une pièce, on la tourne, et si la motte est déformée, donc elle est déformée à l'extérieur du centre. Et il faut faire en sorte que cette déformation-là, par la gravité, la force d'entraînement, fasse que ça
2820 tourne rond, autrement dit. Donc il faut s'occuper de ce qui est autour du centre.

 Alors c'est dans cet esprit-là que je choisis de traiter de questions moins abordées. Elles pourront, d'un premier abord, sembler excentriques, il faut cependant garder à l'esprit que je ne traite que d'une partie d'un tout, on pourra trouver le tout. Pas seulement la répétition des
2825 mêmes arguments par différentes personnes.

 Dans ce tout, il y a, à mon avis, la question du traitement du dossier Rabaska par les médias. Alors j'ai concentré mon attention sur la manière dont on s'est pris pour fabriquer le consentement de la population par une large utilisation des médias, par la manipulation d'illusions nécessaires, une vision du développement économique alors qu'il n'était question que
2830 de socialiser les risques et de multinationaliser les profits, l'illusion de la futilité du combat que

mènent certains et ceux que l'on essaie de pas qualifier, de manière méprisante, d'oisologues, l'illusion qu'un sain réalisme s'oppose à des rêveries utopistes.

2835 Ce, au moment même où on s'aperçoit le saccage créé par le traitement des sables bitumineux, au moment où on prend la mesure de la dévastation que causera l'exploitation qui s'annonce.

2840 Il n'y a pas dix (10) ans, il n'était pas question d'accorder quelque crédit à ceux et celles qui l'annonçaient. Aujourd'hui, maintenant que le désastre est évident, tout à coup, on se réveille.

2845 Alors pour traiter de la couverture journalistique, je prétends avoir une certaine expertise. J'ai déposé une plainte au Conseil de presse pour dénoncer le journalisme pratiqué par la journaliste et éditorialiste Annie St-Pierre, par le Journal de Québec, et monsieur Jean-Claude L'Abbée, éditeur en chef de la direction, maintenant candidat pressenti au Parti libéral dans Vanier.

2850 Je me suis penché longuement sur la question. Or, cette plainte a été non seulement retenue, mais aussi largement documentée, étudiée par les autorités compétentes en matière de déontologie journalistique, une série de règles et de conduites que s'engagent à respecter les médias pour encadrer l'exercice du droit d'expression et des devoirs qui l'accompagnent.

2855 Une décision a été rendue, le grief a été retenu. Et ce, deux (2) fois plutôt qu'une. Le JdQ, ayant comme moi fait appel de la décision, l'appel a confirmé la décision de la première instance, à l'effet que le traitement journalistique du Journal de Québec, favorable à Rabaska, n'a pas respecté les règles journalistiques.

2860 Alors ce n'est pas rien, c'est très sérieux, et c'est pas à la légère que de telles décisions sont rendues.

2865 Ainsi donc, le Journal de Québec, son personnel, son éditeur en chef et la direction, le bureau d'avocats qui a piloté l'appel ont tous cru qu'ils étaient dans leur bon droit, et avec raison, raison pour eux, enfin, on a le droit de le faire.

Ils y ont tellement cru qu'ils se sont cru tout permis pour imposer leur point de vue favorable à Rabaska et défavorable aux oisologues de tout acabit, y compris le fait d'insulter le messenger.

2870 Il faut savoir que monsieur L'Abbée, non content de contredire mes assertions, ce à quoi il est tout à fait habilité, et dans le but de les discréditer, ça c'est moins intéressant, il a porté de graves accusations à mon endroit.

2875 En pleine page éditoriale, jouxtant le même jour de la publication mon texte de dénonciation, il m'a accusé de faire preuve de mauvaise foi. Et vous avez vous-même parlé qu'il était pas question, justement, de mettre en doute la bonne foi de tout un chacun.

2880 Je pense qu'on est tous des personnes qui agissons de bonne foi, et ces accusations-là, on peut se tromper, on peut l'écrire, mais dans ce cas-là, donc moi, le citoyen qui prend position, qui prend le risque de venir devant vous, bien, d'écrire dans les journaux, "pour ou contre le projet", bien, je pense que c'est pertinent que la Commission tienne compte du fait que dans ce cas-ci, j'ai subi un tort, et c'est pas normal.

2885 Parce que je suis un artiste, et qu'est-ce qu'un artiste qui serait de mauvaise foi. Car déjà l'art, au Québec, souffre de discrédit, s'il faut qu'en plus un artiste fasse preuve de mauvaise foi, qu'il ne soit pas sincère, pas loyal, qu'il veuille tromper, usurper sa place, on n'est pas sorti de l'auberge.

2890 On a voulu m'intimider, me décourager de parler, de m'impliquer.

De son côté, le promoteur Rabaska, lui, a regardé le train passer en ce frottant les mains, je suppose, enfin. Il ne s'est jamais dissocié de tout cela, ça je le sais. Il a gardé le silence.

2895 Lui qui a été, depuis deux (2) ans, de toutes les tribunes, si prompt à répliquer à tout un chacun lorsqu'une virgule dépassait, lorsqu'à son avis, on n'avait pas respecté ce qu'il croyait être la règle, lui qui tançait à qui mieux mieux celles et ceux qui les avaient transgressées en se disant, lui, si pointilleusement, rigoureusement soucieux de les respecter.

2900 Il n'a jamais pris la parole pour condamner, se dissocier, se distancier de cette pratique qui allait à l'encontre des règles qui encadrent le traitement médiatique le concernant, concernant Rabaska et l'industrie du gaz. Il a donc, par son silence, endossé le fait que les supporteurs appuient son projet, tout en ne respectant pas les règles.

2905 Alors moi, je me pose la question, est-ce qu'on peut faire confiance à une entreprise qui se dit par ailleurs au-dessus de tout soupçon, alors qu'elle s'accommode assez bien merci d'avoir comme partisans des personnes qui transgressent les règles, qui président à l'exercice de leur profession sans faire amende honorable.

2910 Une entreprise qui devra pourtant respecter une quantité de règles infinies, extrêmement complexes, subtiles, fines, qui seules peuvent permettre de contrôler, d'encadrer, de sécuriser, à toutes les étapes de son utilisation et de son transport, l'extrême dangerosité d'un matériau hautement toxique.

2915 Comment croire qu'il saura tenir compte du raffinement de telles mesures, quand la direction de cette entreprise a permis, sans s'en soucier, s'en dissocier, que ne soient pas

respectées les règles qui président au bon, juste, équitable fonctionnement du journalisme démocratique. C'est pourtant une question de principe fondamentale.

2920 Alors le cumul des gens journalistiques, on le retrouve aussi dans le projet Rabaska à différents niveaux. Je vais passer ce petit bout-là, parce que ça va être trop long.

2925 Ce qui m'amène à parler de la déterminante question des retombées économiques. Le fait que nos territoires seront, comme cela sera démontré abondamment par ailleurs par des plus compétentes personnes que moi, saccagés par l'implantation de ces installations, découvrent que le saccage va être plus grand encore.

2930 Le projet n'aurait de sens, de valeur, de dividendes socioéconomiques pour la région que dans la mesure où d'autres industries s'installent à proximité, ce qui maximise, décuple l'impact de ces éventuelles implantations.

2935 L'industrie du gaz fera un chiffre d'affaires de plus de – alors j'ai fait un petit calcul, parce que cette donnée-là, je l'ai pas, et ça fait l'objet des questions que je vous ai transmises – deux cent mille millions de dollars (200 000 M\$), deux cent milliards (200 G\$), en trente (30) ans, avec les quatre (4) réservoirs qu'ils comptent implanter, si tout va bien, à Lévis.

Le chiffre d'affaires des retombées économiques promises par le promoteur sera sept (7 M\$) à dix millions (10 M\$) en taxes pour Lévis et trois cents millions (300 M\$) pour le Québec. Alors pour la région, je sais pas, est-ce qu'on peut avoir ce chiffre-là.

2940 Enfin, peu importe, en le prenant comme tel, il ne représente que trente-six centièmes de un pour cent (0,036 %) du montant de ce chiffre d'affaires là. Alors est-ce que c'est suffisant, je me pose la question.

2945 Un analyste crédible, en la personne de Pierre-Paul Noreau, éditorialiste au Soleil, répond: Mais c'est pas ça l'essentiel; Rabaska se justifie pour d'autres raisons, dont le fait d'attirer des entreprises qui voudront s'établir à proximité.

2950 Cela veut dire que peu importe ce que nous obtenons comme dividendes, même s'ils sont aussi peu que trente-six centièmes de un pour cent (0,036 %) de la valeur des capitaux, des chiffres d'affaires de l'industrie du gaz liés à l'activité de Rabaska, l'essentiel est le parc industriel qui en surgira.

2955 Alors ma question, suite à ça, et vous l'avez évoquée dernièrement ici, c'est qu'il y aura un développement économique associé à proximité. Donc la question se pose, et je sais pas si ça fait partie de votre mandat ou pas, mais pour moi ça devrait l'être, c'est pour ça que je pose la question: Or, où s'installeront ces entreprises, quel secteur leur sera réservé, quel type d'entreprises, quel en sera l'impact.

2960 N'étudier que l'impact des installations de Rabaska devient, dans ce contexte, complètement incomplet. C'est l'équivalent d'accorder un permis de construire à un centre d'achats sans prévoir, par la même étude d'impact, lui accorder le permis de construire et d'aménager un parc de stationnement souterrain et de surface.

2965 Il faut étudier l'ensemble de ce que suppose, de ce que justifie l'implantation de Rabaska.

2970 Alors c'est comme aussi si on demandait à un c.a. d'une entreprise, parce que nous, les citoyens, un peu, c'est ça qui se passe, on est appelé, par des sondages ou par le présent exercice, à approuver ou ne pas approuver le développement, enfin le projet qui nous est proposé, donc on est un peu comme le conseil d'administration d'une entreprise qui prend des décisions, finalement, à se prononcer sur les impacts économiques de l'implantation. C'est comme donc si on se demandait, on demandait que ce c.a. là se prononce sur l'implantation d'un pavillon, alors que la construction du pavillon n'a de chance de rentabilité que dans la mesure où s'ensuivra la construction d'un centre commercial complet.

2975 Ce qui décuple l'impact du projet sur l'économie, mais aussi sur l'environnement, sa dangerosité, sa nuisance.

2980 Or, on nous demande de consentir à l'implantation d'un projet sans tenir compte des données reliées à l'ensemble des impacts que suscitera cette implantation, si on n'étudie pas toutes les données relatives à l'ensemble du mégaprojet que représente Rabaska, et tout ce qui s'ensuit. Parce qu'on l'invoque pour le justifier; alors puisqu'on l'invoque, il faut l'étudier.

2985 Un capital environnemental, récréotouristique extraordinaire, unique est menacé, cédé pour une bouchée de pain, pour quelques emplois.

2990 Et ce saccage est défendu par une poignée d'entrepreneurs tout heureux d'être contents d'assurer, pour seulement cinq (5) ans, la survie de leur entreprise de camionnage, de soudure ou de terrassement. Après la construction de Rabaska, s'ils se contentent toujours d'être à la remorque de projets venus de l'extérieur, que feront-ils, qu'y aura-t-il de changé. C'est un peu l'objet de votre question que vous avez posée tantôt.

2995 Ceci dit, moi je suis touché par le monsieur qui vient de passer et d'expliquer que pour lui, ce serait bien qu'il y ait un projet, et c'est touchant, de fait. Mais est-ce qu'il faut pour autant faire un développement économique qui, par ailleurs, a tant d'effets négatifs.

3000 Alors j'invite le milieu des affaires parce que, bon, un artiste, c'est aussi un entrepreneur, donc je l'invite, qu'attend le milieu des affaires pour concevoir, trouver, inventer, structurer le développement économique durable et prospère pour la région; où est investi son capital d'invention, de création. Comment se fait-il que sans Rabaska, il y ait rien d'autre dans ses cahiers ou qu'ils en soient si démunis.

Est-ce que c'est ça la compétence du milieu des affaires ici, s'en remettre au hasard de la volonté de telle ou telle multinationale. Nous pouvons faire mieux que ça, nous avons tout en main pour faire mieux qu'attendre le bon plaisir de multinationales venues d'ailleurs.

3005

Nous sommes collectivement détenteurs d'un territoire à faire pâlir d'envie le monde entier; c'est notre principale voire notre seule richesse, hormis le patrimoine humain que nous sommes.

3010

Nous l'avons hérité de nos ancêtres qui l'ont défriché pour nous à la sueur de leur front, leur ferons-nous l'affront d'en déshériter celles et ceux qui nous suivent, nos enfants, en le dépréciant à si vil prix.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015

Alors merci beaucoup, monsieur Archambault.

Évidemment, ce n'est pas du tout excentrique de s'intéresser au projet, quoique personnellement, je trouve ça intéressant, un céramiste excentrique qui travaille la roue, ça a ses avantages artistiques j'imagine, mais c'est pas du tout excentrique de s'intéresser au projet.

3020

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

Non, je parlais du point de vue dont je me plaçais.

3025

PAR LE PRÉSIDENT:

Même de votre point de vue, même de votre point de vue. Vous savez très bien que vous le partagez avec beaucoup de citoyens.

3030

Mais j'aimerais quand même ajouter que la Commission ne saurait tenir l'initiateur du projet responsable des pratiques ou des écarts perçus, journalistiques, d'un journaliste ou d'un journal.

3035

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

C'est pas ce que je visais.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040

D'accord. Donc vous avez intimé que le silence constitue une sorte de complicité quelconque. De toute façon, c'est pas ça, vous avez...

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3045

Moi, je voulais souligner ce fait-là, je voulais souligner qu'il y a pas de proposition, et ce serait très simple d'ailleurs de le faire pour lui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050

D'accord. Cela dit, vous avez présenté votre point de vue qui est tout à fait cohérent avec vos aboutissants, vos conclusions sont cohérentes, évidemment, et comme c'est concordant avec des points de vue de beaucoup de citoyens, la Commission en prend acte, évidemment.

3055

L'analyse que la Commission se fera tiendra compte de tous les points de vue, et j'aimerais revenir à une formulation, vous avez dit "donner son aval ou sa bénédiction", la Commission ne donne pas ni son aval, ni sa bénédiction. On reflète correctement les analyses que les citoyens font du projet...

3060

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

Mais vous faites une synthèse et vous prenez une position.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065

On fait état de nos constats de façon à satisfaire les exigences de la Loi canadienne en matière d'évaluation environnementale et de la loi québécoise. Et s'il y a des constats qui pourraient justifier qu'on aille plus loin ou qu'on recommande certaines choses, on va certainement le faire. Et on tiendra compte absolument de tous les éléments qui sont portés à notre attention, que ce soit des opinions ou des données, ou des faits.

3070

Et votre mémoire sera traité avec le même égard.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3075

Parfait, merci.

Mais est-ce qu'il me reste du temps? Parce que si oui, je reviendrais sur les questions que je vous ai dites tantôt.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous donner une minute et demie (1 ½), pas plus, parce qu'exceptionnellement, il y a quatre (4) rectifications des faits. Alors allez-y.

3085

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3090 D'accord. Alors je reviendrai pas là-dessus, mais je viens de penser que vous trouverez
l'implication d'une quantité de personnes pour Rabaska, enfin en général, et notamment pour le
BAPE.

3095 Alors il y a un apport de citoyens qui est considérable, et il y a plein de gens qui travaillent
autour de la Commission du BAPE, donc qui sont rétribués, et la contribution des citoyens, elle,
ne l'est pas, dans la majorité des cas.

3100 Alors à défaut de rétribution, vous verrez que je vous propose que ce soit comptabilisé,
donc que le BAPE pose la question à ceux qui ont participé à vos travaux du temps qui a été mis
pour fabriquer, et concevoir et réaliser leur mémoire, et que cela soit fait aussi pour le temps qui
a été rétribué de la part de toutes les parties en présence, pour qu'au moins, à défaut de
rétribution, parce que c'est un apport dont profite l'ensemble de la société et d'après moi,
d'ailleurs, ce n'est pas normal qu'il y ait pas de rétribution pour ce travail, mais au moins qu'il soit
comptabilisé.

3105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3110 Et vous pourriez donc me poser la question, combien avez-vous de temps, si vous me la
posez pas, je vais y répondre...

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Si j'avais posé la question, vous auriez répondu quoi!

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3120 Oui, mais vous pouvez la poser aussi. Alors c'est deux cents (200) heures.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125 On reçoit ça.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

Vous allez analyser ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3130

Je vais dire un mot de plus, le temps que monsieur Latrémouille a fait, que monsieur St-Laurent a mis, que monsieur Cadrin a mis, etc., et j'aimerais vous dire également que l'Agence canadienne, comme il s'agit d'une commission d'examen conjointe, l'Agence canadienne a consacré presque cent mille dollars (100 000 \$) aux groupes et coalitions citoyennes qui aimeraient analyser le projet.

3135

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

Oui, mais je pense pas que ces argents-là aient rétribué le travail de Yves St-Laurent qui me disait qu'il avait mis mille six cents (1600) heures.

3140

PAR LE PRÉSIDENT:

Je l'ai dit déjà qu'on peut jamais rendre justice à l'effort qui a été mis.

3145

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

Mais on pourrait décider de le faire, en tant que société, mais ça l'est pas.

3150

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous invite à saisir les autorités politiques d'une telle demande.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3155

Venant de vous, ce serait bien aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

On l'a évoqué à plusieurs reprises, le gouvernement fédéral a un volet comme ça, ça a été utilisé, et nous avons à plusieurs reprises évoqué d'avoir un régime semblable pour le Québec.

3160

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3165

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170

Merci monsieur.

DROIT DE RECTIFICATION
GLENN KELLY

3175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Kelly pour la rectification des faits pour la séance de cet après-midi. La scène commence à être familière! Alors on vous écoute.

3180 **PAR M. GLENN KELLY:**

Normalement, je dis "monsieur le Président, messieurs les Commissaires", pour tenter quelque chose de nouveau, je vais dire monsieur le Président.

3185 Sur le mémoire déposé par l'Institut INART nous aimerions apporter des commentaires par écrit sur l'impact en termes de retombées fiscales et de coûts fiscaux à la Ville de Lévis, qui est à la page 8, essentiellement les coûts apportés par le projet Rabaska pour la municipalité versus les retombées qu'on amène.

3190 Concernant le mémoire de monsieur L'Homme, peut-être une clarification de ma part, non, il n'y avait pas de mépris dans mes paroles ou dans la citation de ses paroles.

3195 Monsieur L'Homme a cité, je crois, un rapport de l'ONE ou des Ressources naturelles Canada qui datait de l'époque, j'aimerais, si la Commission me le permet, de faire les comparaisons entre la situation de cette époque et aujourd'hui, on va trouver beaucoup de comparables. Peut-être pas le niveau d'urgence exprimé à la fin des années soixante-dix, début des années quatre-vingt mais il faut se resituer dans le contexte, on avait du gaz naturel pour le Canada, à cette époque, et non pas pour le continent.

3200 On se retrouve aujourd'hui avec le Canada, comme vous le savez, qui exporte beaucoup aux États-Unis. Et je voyais encore monsieur Gaétan Caron, qui vient prononcer un discours à Montréal, prochainement, de l'ONE, qui parle encore du déclin de nos ressources.

3205 Donc la situation se ressemble, peut-être que l'état d'urgence est différent, que les paroles utilisées sont différentes. Donc j'aimerais retourner voir les rapports à cette époque.

Pour le mémoire déposé par madame Maranda, vous allez comprendre que je veux revenir sur des citations hors contexte des rapports de Roche, incomplets à certains égards.

3210 Et même le rapport d'Énergie Cacouna qui ont, eux, d'ailleurs admis que certaines de leurs évaluations n'étaient pas bonnes, notamment concernant la hauteur libre sous les câbles d'Hydro-Québec et je vais repasser la question de la demie réelle versus la pleine réelle, la norme NFPA 59A et ce qu'elle exige en termes de zone d'exclusion et ce qu'elle n'exige pas. Donc c'est les quatre (4) ou cinq (5), mais il y en a d'autres qu'on aimerait commenter.

3215 Concernant monsieur Archambault, j'aimerais juste dire que ni Rabaska, ni Glenn Kelly ont jamais attaqué quelqu'un personnellement, contrairement aux paroles que je viens d'entendre. Et je pense pas que notre silence, notre action ou notre inaction ait été la bénédiction ou l'acceptation de quoi que ce soit.

3220 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie, monsieur Kelly.

3225

VILLE DE LÉVIS

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite la Ville de Lévis, monsieur Pierre Boulay, s'il vous plaît. Alors rectification des faits.

3235 **PAR M. PIERRE BOULAY:**

Oui, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

3240 En fait, la Ville de Lévis va apporter une rectification écrite au mémoire de l'Institut nord-américain de recherche touristique concernant les revenus de taxation pour la municipalité. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Merci.

GASTON CADRIN

3250

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cadrin, rectification des faits. On vous écoute.

3255 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Bonjour monsieur le Président. Ça concerne justement la présentation de monsieur Crête.

3260 Il y a un code d'éthique qu'on dit qu'on a le droit au respect mutuel de toutes les personnes qui assistent et participent, alors je me demande si ça a été respecté dans le cas présent.

3265 Alors effectivement, il a fait allusion à un mémoire que j'ai présenté en 79, mais dans ce mémoire-là, j'ai bien relu, après la période de questions qu'il y a eue, j'ai bien relu et je n'ai vu nulle part dans le texte où je donnais un appui au terminal de GNL de TransCanada, en 79.

3270 Et monsieur Crête a comme l'habitude de citer un peu de façon ponctuelle, et ça, je trouve que ça porte atteinte à ma crédibilité, et puis je pense qu'il a pas raison de procéder comme ça.

3275 Et même, il a dit, "convoyeurs", à une réponse à une question de maître Yergeau à l'époque, il dit que j'avais dit qu'on pouvait transporter ça par convoyeurs dans la zone entre la 20 et la 132, si on créait une zone industrielle. Je crois pas que le GNL se transporte par convoyeurs, à ma connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3280 Alors si votre position est à l'effet que la citation est abusive ou a été interrompue à un endroit qui prête à des mauvaises interprétations...

PAR M. GASTON CADRIN:

3285 Je pourrai vous l'envoyer par écrit, peut-être?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

3290 **PAR M. GASTON CADRIN:**

D'accord.

3295 Par contre, je voudrais ajouter que si, à l'époque, j'ai manifesté une certaine ouverture à une utilisation industrialo-portuaire dans le secteur, on est en 79, cela démontre au moins que l'étiquette antidéveloppement que certains m'accrochent ne me convient pas.

3300

Par contre, une analyse plus fine des potentiels des secteurs Ville-Guay et de la Martinière m'a permis de réaliser que l'industrialo-portuaire n'avait pas sa place, et surtout à partir de 1985.

PAR LE PRÉSIDENT:

3305

Vous permettez, monsieur Cadrin, et je le fais à contre-gré, là vous êtes en train de commenter l'interprétation que monsieur Crête fait, et ça dépasse le contexte de correction des faits.

PAR M. GASTON CADRIN:

3310

C'est parce qu'il a situé ça dans un mauvais contexte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Voilà.

PAR M. GASTON CADRIN:

3320

Et je vas juste vous dire une autre information qui a rapport à l'industrialo-portuaire et sa citation, j'ai organisé, pour le GIRAM, un colloque de trois (3) jours, en 88, qui couvrait toute la zone, la bordure fluviale entre Saint-Nicolas et Lauzon, et jamais il y a eu de consensus de dégagé sur l'industrialo-portuaire à ce moment-là.

3325

De plus, il y a eu une pétition de déposée en 91-92, à la Ville de Lévis, contre le zonage industriel et portuaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330

Monsieur Cadrin, là vous m'obligez de – toute cette information est parfaitement recevable par la Commission, parfaitement recevable jusqu'à la date limite qu'on a donnée, alors je vous invite à l'envoyer.

3335

Mais je ne peux pas prêter le flanc à des critiques à l'effet que le droit de rectification a été abusé. Pour le reste, s'il vous plaît.

PAR M. GASTON CADRIN:

3340

Je vais terminer en référant encore une nouvelle fois au code d'éthique que le BAPE doit appliquer. Je me demande, monsieur le Président, si évoquer le fait que j'aie une propriété dans le secteur...

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai déjà répondu, je crois.

3345 **PAR M. GASTON CADRIN:**

... est d'intérêt public.

PAR LE PRÉSIDENT:

3350

J'ai déjà répondu clairement et donc, il y a pas matière. J'ai déjà répondu en votre faveur en disant, on prête pas des intentions à des interventions des citoyens.

Alors j'estime la question close, car j'ai répondu.

3355

PAR M. GASTON CADRIN:

Bien, je vas voir le verbatim, parce que pour moi, j'estime que ça porte atteinte entre autres à la Charte des droits et libertés.

3360

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends, monsieur Cadrin.

3365 **PAR M. GASTON CADRIN:**

On doit avoir un respect de la vie privée des gens, on est en séance publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3370

Je comprends, monsieur Cadrin, mais ce n'est pas une rectification des faits, et je vous rappelle que moi-même, j'ai appelé à monsieur Crête que la présomption de bonne foi est toujours la règle. Et j'estime avoir répondu correctement à cette partie, précisément.

3375

Si vous avez d'autres informations ou des mises au point que vous aimeriez faire, on va les recevoir avec plaisir, mais je vous exhorte à ne pas ouvrir la possibilité à ce que la Commission soit critiquée par le fait qu'elle permette une pratique abusive en matière de rectification des faits. J'ai la garde de respecter les règles.

3380 **PAR M. GASTON CADRIN:**

D'accord. Juste pour terminer, c'est un point d'ordre justement, ça a pas rapport avec ce que je viens de présenter.

3385 Est-ce que dans le cas où un participant, comme ça a été le cas de monsieur Crête, qui était en train de lire son mémoire, a le droit de faire référence à une intervention qui a eu lieu par exemple à une heure trente (1 h 30) ou deux heures (2 h).

PAR LE PRÉSIDENT:

3390 Commenter les mémoires présentés, c'est-à-dire on peut pas accepter un mémoire, une présentation orale après, en disant, j'aimerais commenter le mémoire qui vient d'être dit, évidemment pas. Alors voilà la réponse.

PAR M. GASTON CADRIN:

3395 J'ai été étonné que vous ne l'ayez pas rappelé à l'ordre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400 Qu'est-ce qu'il a fait, monsieur Crête, que j'ai manqué?

PAR M. GASTON CADRIN:

3405 Il a fait allusion au tourisme, au mémoire de monsieur Demers, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, il a fait référence à ça en liant ça avec ce qu'il avait à dire.

3410 **PAR M. GASTON CADRIN:**

C'était pas dans son mémoire, je pense. À moins qu'ils se soient communiqués ensemble avant.

3415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'objectif, c'est de ne pas permettre à faire surgir de la salle une présentation spécifique pour répondre à quelque chose. Mais s'il y a une remarque en passant...

3420 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Vous vérifierez peut-être les transcriptions.

PAR LE PRÉSIDENT:

3425 Voilà, d'accord. Excusez-moi, mais il fallait que je fasse...

PAR M. GASTON CADRIN:

Oui, je comprends.

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3435

LOUISE MARANDA

PAR LE PRÉSIDENT:

3440

Alors madame Louise Maranda. Et je vous invite de respecter la consigne factuelle de la pratique.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

3445

Oui monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

C'est que c'est toujours dans l'exposé de monsieur Crête tout à l'heure, il a cité l'article d'un journal en novembre 2006, les propos du maire de Beaumont, et là je parle en tant que membre du conseil municipal de la municipalité de Beaumont, c'est qu'il a relaté que, bon, Beaumont avait perdu trente (30) à quarante (40) constructions au cours de l'année 2006, et la raison pour laquelle, et ce qu'il n'a pas dit, c'est le problème d'approvisionnement en eau que vit la municipalité de Beaumont, et qui bloque le développement, actuellement. C'est tout.

3450

3455

PAR LE PRÉSIDENT:

Là encore, c'est une question de contexte et non pas correction des faits, mais d'accord.

PAR Mme LOUISE MARANDA:

3460

Bien, je corrige.

PAR LE PRÉSIDENT:

3465

Non, vous donnez le contexte qui explique les chiffres cités. Ça, c'est autre chose.

C'est vraiment rectification des faits, mais d'accord, on reçoit la mise au point.

Alors on reprend à dix-neuf heures (19 h), merci.

3470

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{ER} FÉVRIER 2007 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3475

3480

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3485

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.